



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO • NUMÉRO 039 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 2 décembre 2014

Présidente

Mme Hélène LeBlanc

Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 2 décembre 2014

• (0850)

[Français]

La présidente (Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD)): Je vous souhaite la bienvenue à la 39^e réunion du Comité permanent de la condition féminine.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 1^{er} octobre 2014 et à la motion adoptée par le comité le jeudi 30 octobre 2014, le comité reprend son étude sur les pratiques prometteuses pour prévenir la violence envers les femmes.

Il faut dire qu'il est tout à fait à propos que nous nous réunissions pour parler de pratiques prometteuses pour prévenir la violence envers les femmes, parce que cette semaine nous soulignons la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes qui est reconnue chaque 6 décembre. Je tenais à le souligner.

Je tenais aussi à remercier nos invités qui participent à cette étude très importante. J'aimerais remercier également les membres du comité d'avoir fait en sorte que nous puissions avoir cette étude très importante.

J'aimerais accueillir ce matin, du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, Mme Bonnie L. Brayton, directrice nationale, et Mme Carmela Hutchison, présidente.

Nous recevons également Mme Alia Hogben, directrice exécutive du Conseil canadien des femmes musulmanes.

Par vidéoconférence, directement de Calgary en Alberta, nous accueillons Mme Rekha Gadhia, gestionnaire au Département des services familiaux, et Mme Beba Svigir, directrice générale de la Calgary Immigrant Women's Association.

Chaque groupe de témoins va disposer de 10 minutes. Ces présentations seront suivies d'une période de questions.

J'aimerais commencer avec Mme Carmela Hutchison.

Vous disposez de 10 minutes.

[Traduction]

Mme Carmela Hutchison (présidente, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada): Merci. Bonjour.

Je remercie tout le monde de nous accueillir ici aujourd'hui.

J'aimerais saluer les Algonquins qui nous reçoivent sur leurs terres ancestrales aujourd'hui.

Nous sommes ici pour parler d'un problème très important et très grave: la violence à l'égard des femmes handicapées. Nous parlons de la violence à l'égard des femmes; je crois que nous devrions aborder cette question comme étant un enjeu de santé publique.

J'aimerais commencer par vous lire un extrait de l'article « Le capacitisme — Une forme de violence envers les femmes » de Mme Fran Odette.

Le capacitisme est omniprésent dans notre société; il constitue une forme de violence à l'égard des personnes qui s'identifient comme des femmes qui se produisent aux niveaux individuel et systémique. Le capacitisme définit une femme par son handicap et est axé sur ce en quoi elle est différente de la « norme », plutôt que de reconnaître son individualité et ses expériences propres. Le capacitisme, le sexisme et les autres formes d'oppression font en sorte que les personnes qui s'identifient comme des femmes et qui ont des handicaps sont davantage à risque de vivre différentes formes de violence et minent l'accès aux ressources mêmes qui permettent d'accroître la sécurité et de faciliter la guérison. Les politiques et les procédures doivent reconnaître le capacitisme comme étant une forme de violence et s'y attaquer par l'entremise de vérifications des programmes, de la supervision, de plans de formation et de campagnes d'éducation du public. Même si l'impact du capacitisme et de l'audisme sur les hommes et les femmes est tout aussi préoccupant, l'objectif du présent article est d'établir le fait que le capacitisme constitue une forme de violence à l'égard des femmes, d'accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard de ce phénomène et de ses graves conséquences et de s'assurer que cet enjeu est à l'ordre du jour de tous.

La violence à l'égard des femmes nous touche tous. En tant que femmes, même si nous ne sommes pas directement touchées par la violence, on nous apprend certainement à en avoir peur. Elle touche tous les aspects de notre société, des femmes autochtones disparues et assassinées aux événements qui se produisent au sein de notre propre gouvernement.

Aujourd'hui, nous allons voir pourquoi la violence à l'égard des femmes peut à la fois être la conséquence et la cause d'un handicap. La violence prend de nombreuses formes.

Les femmes handicapées sont plus souvent la cible de violence. Plutôt que de parler de tous les faits qui se rattachent à ce phénomène, nous n'avons qu'à lire l'article 6 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui souligne le fait que les femmes et les filles handicapées risquent particulièrement de vivre des situations de pauvreté et de violence. Le nombre de personnes qui interagissent avec les femmes handicapées, la nature du handicap, le plus grand nombre de formes de violence et de types d'agresseurs auxquels elles sont exposées sont tous des facteurs qui exacerbent d'autant le risque d'agression.

Les personnes qui ont certains handicaps sont plus à risque, puisque leur socialisation suppose une plus grande obéissance à l'autorité. J'entends souvent dire que seuls les individus les plus odieux pourraient agresser une personne handicapée. Maintenant, j'aimerais souligner plusieurs exemples qui démontrent la façon dont la conjonction du statut de femme, de la violence et des handicaps crée un contexte parfait pour la douleur et la mort.

J'aimerais d'abord commencer avec la femme de Winnipeg atteinte de handicaps intellectuels qui a été brutalement agressée sexuellement pendant que sa personne soignante était complètement inconsciente de la situation puisqu'elle était assise quelques rangées devant et qu'elle écoutait son iPod.

Victoria Shachtay était la mère paralysée d'une fille de six ans. Elle vivait à Innisfail, en Alberta, et a été tuée par une bombe que son conseiller financier lui a envoyée par la poste lorsque la famille a découvert que l'argent de la femme était utilisé de façon frauduleuse et a commencé à poser des questions. L'utilisation d'une boîte postale communautaire aurait pu causer la mort de plusieurs personnes du voisinage. Il est très inquiétant de savoir que l'élimination de la livraison postale au domicile en faveur des boîtes postales communautaires pourrait constituer une cible supplémentaire pour les agresseurs de femmes handicapées.

Betty Anne Gagnon, femme souffrant d'un handicap intellectuel, était allée vivre chez sa soeur. Sa soeur ainsi que son beau-frère sont tombés dans un cycle de dépendance et de violence. Puisqu'ils n'arrivaient pas à répondre aux besoins de Betty Anne, ils l'ont battue, l'ont forcée à se nettoyer la bouche avec des produits ménagers et l'ont fait vivre dans des conditions inhumaines: un autobus scolaire non chauffé et une cage dont ressortaient des clous située dans le garage. Lorsqu'elle est morte, elle pesait 69 livres. Les accusations contre sa famille ont été réduites à des accusations de négligence de fournir les choses nécessaires à l'existence.

Misty Joy Franklin vivait à Prince George lorsqu'elle a été poignardée dans le cou par son petit ami, Trevor Fontaine, qui avait des antécédents de violence et qui a par la suite été déclaré délinquant dangereux. Misty est devenue quadriplégique en 2003. Elle avait 24 ans au moment de l'agression et avait deux filles. Paralysée et vivant grâce à un ventilateur, Misty vivait dans un établissement de soins de longue durée, et elle a choisi d'arrêter le ventilateur. Elle est décédée le 28 janvier 2014.

La première journée où Bonnie et moi avons commencé à travailler ensemble, nous avons eu des discussions à très large portée sur les nombreux sujets touchant la violence à l'égard des femmes handicapées. La sexualisation des jeunes filles, la cyberintimidation et la pornographie sur le Web étaient particulièrement inquiétantes.

Rehtaeh Parsons s'est suicidée le 7 avril 2013 après avoir été la cible d'un cycle infernal de cyberintimidation survenu à la suite de la circulation d'une vidéo où elle se faisait prétendument violer par plusieurs agresseurs. Amanda Todd s'est suicidée le 10 octobre 2012 après qu'on l'a persuadée de montrer ses seins au cours d'une discussion vidéo en ligne qui allait par la suite circuler sur Internet.

• (0855)

Hier, sur Facebook, le jeu *Grand Theft Auto*, dans lequel les femmes sont représentées comme des objets sexuels et dans lequel les joueurs peuvent avoir des relations sexuelles virtuelles avec des travailleuses du sexe et même les assassiner, a suscité une indignation au sein des communautés de femmes.

La violence fondée sur l'honneur et les femmes autochtones disparues et assassinées découlent aussi de la conjonction de la violence, de la pauvreté et des femmes handicapées.

La violence peut à la fois être un facteur de risque et la cause de handicaps. Les lésions cérébrales constituent aussi un enjeu émergent associé aux traumatismes et à la violence, les deux étant causés par des traumatismes crâniens causés par des coups directs et, comme l'a signalé la directrice générale de l'Alberta Council of Women's Shelters, par la strangulation à des fins sexuelles. Chez DAWN-RAFH Canada, nous avons reçu des rapports qui mettent en lumière les expériences de certaines femmes ayant vécu des décollements de la rétine et des dommages auditifs associés à des lésions cérébrales et à des coups à la tête.

En raison de leur handicap, certaines personnes ne peuvent pas profiter de services de santé mentale et d'autres programmes de

réadaptation. Par exemple, il est impossible de recevoir des soins de réadaptation à la suite de lésions cérébrales si vous souffrez aussi d'une maladie mentale importante. Je suis l'une de ces personnes.

Les gens du secteur de la santé mentale qui disent qu'il est impossible d'attraper une maladie mentale ont déjà réfuté l'idée selon laquelle les problèmes de santé mentale deviennent endémiques. Après réflexion, je crois toujours qu'il est possible d'attraper une maladie mentale par la violence et l'agression. Ce sont les vecteurs de transmission.

Les effets des besoins liés aux traumatismes et à la santé mentale, leurs liens avec la dépendance et les interventions nécessaires pour aider les femmes handicapées dans ces secteurs cliniques, ce ne sont que les premières étapes. Dans un exposé récent de l'agent provincial en chef de la santé mentale, le Dr Michael Trew a indiqué que la première question qui est posée dans le cadre de soins de santé mentale qui tiennent compte des traumatismes est « Que vous est-il arrivé? » et non « Quel est votre problème? »

Les personnes handicapées ont besoin de sécurité, d'encouragement, d'accommodements et de gentillesse afin de raconter leur histoire. Le Dr Trew a aussi parlé du besoin qu'ont les patients de raconter leur histoire à leur médecin. Malheureusement, le patient est souvent en crise ou décédé avant de pouvoir le faire. Souvent, les médecins sont si occupés qu'ils n'ont pas le temps d'écouter. Au mieux, l'absence de lien entre les besoins en matière de santé mentale des gens handicapés et les fournisseurs de soins de santé crée de nouvelles barrières à l'établissement d'une relation de confiance essentielle pour transformer les traumatismes en autonomisation. Au pire, l'absence de lien crée un nouveau traumatisme, un rejet supplémentaire et une honte renouvelée chez une personne qui, une fois de plus, a rassemblé son courage pour raconter son histoire et qui est encore une fois rejetée.

Certaines personnes qui reviennent du service militaire souffrent de blessures de stress opérationnel et de traumatismes sexuels militaires, terme que j'ai entendu hier pour la première fois. Pourtant, les femmes qui ont été agressées reçoivent des diagnostics de troubles de la personnalité limite, de troubles dissociatifs de l'identité et, occasionnellement, ont l'honneur de recevoir un diagnostic d'état de stress post-traumatique. La violence et les agressions subies par les femmes en dehors d'opérations militaires sont vues d'une façon discriminatoire, et on cherche à blâmer les victimes, autant d'un point de vue féministe que capacitiste. Les femmes qui ont été harcelées sexuellement sur leur lieu de travail reçoivent rarement le soutien et les soins appropriés.

Nous devons nous inspirer de l'expérience militaire afin que toutes les blessures dont souffrent les femmes handicapées, et, en fait, toutes les femmes, soient vues de façon égale. Un article écrit par Jeanne Sarson et Linda MacDonald, intitulé « Torturing by Non-State Actors Invisibilized, A Patriarchal Divide and Spillover Violence from the Military Sphere into the Domestic Sphere », traite exactement de ce sujet. DAWN-RAFH Canada a approuvé cet article et encourage l'adoption des recommandations qu'il contient.

La décision rendue dans le cadre de l'affaire *R. c. D.A.I.*, à laquelle DAWN-RAFH Canada a participé à titre d'intervenant, a constitué un pas de géant pour l'égalité des femmes handicapées en plaçant les témoins ayant des incapacités mentales sur le même pied d'égalité que les autres témoins.

L'égalité en matière de services de santé doit être atteinte pour les personnes handicapées. La sexualité est un secteur de besoins en matière de santé mentale qui est souvent négligé. En effet, la suppression de ces besoins dans le cadre des soins de santé que reçoivent les femmes accroît même la détresse et augmente les besoins en matière de santé mentale. Les attitudes capacitistes entourant la sexualité perpétuent la violence sexuelle, et l'absence d'un suivi de traitement approprié pour les femmes handicapées.

Les personnes ayant des déficiences développementales et des maladies mentales sont souvent forcées, dès l'âge de 18 ans, de choisir quels services ils recevront. Si une personne souffrant de déficience développementale a des besoins en matière de santé mentale, elle sera souvent exclue des services liés au TED. L'exclusion des femmes handicapées des ressources de santé mentale les empêche activement de guérir leurs blessures.

La vision capacitiste qu'a la société des gens handicapés et leur représentation dans les médias ont un impact très important sur les besoins en matière de santé mentale des personnes handicapées.

● (0900)

Il est difficile d'avoir envie de survivre lorsque les gens voient constamment les handicaps comme étant négatifs ou honteux. Les besoins non satisfaits créent de la tristesse et de la dépression, qu'ils soient liés à l'obtention d'aides aux personnes handicapées, comme des produits pour l'incontinence ou des chaises roulantes, ou à l'écrasante pauvreté à laquelle fait face la majorité d'entre nous.

On a pu constater que le capacitisme était une forme de violence dans le cadre de la prise de décisions entourant les ordonnances de non-réanimation, l'euthanasie et le suicide assisté. Le débat actuel sur le suicide assisté et l'euthanasie, que vous soyez pour ou contre, a eu un impact important et difficile sur les personnes handicapées et sur notre communauté dans son ensemble.

L'Alberta Network for Mental Health a reçu de plus en plus d'appels par rapport à cet enjeu, surtout au lendemain du suicide de Robin Williams.

Le capacitisme, en tant que forme de violence, a lieu lorsqu'une personne qui vit avec un handicap en vient à la décision, comme l'a fait Mme Franklin, de mettre fin à sa vie, et qu'on ne cherche pas ardemment à prévenir ce suicide. Toutes les ressources de santé mentale devraient viser le rétablissement et la prévention du suicide.

Merci.

[Français]

La présidente: Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à Mme Hogben, qui dispose de 10 minutes.

[Traduction]

Mme Alia Hogben (directrice exécutive, Le Conseil canadien des femmes musulmanes): Le Conseil canadien des femmes musulmanes est reconnaissant de l'occasion qui lui est donnée de s'adresser au Comité permanent de la condition féminine du Parlement.

La violence faite aux femmes est un problème complexe, mais pourtant simple. Si, en tant que société et pays, nous croyons que tous devraient profiter des droits de la personne, y compris de l'égalité prévue par la loi, c'est une question de volonté politique de s'assurer que toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles soit éliminée.

C'est un enjeu complexe, puisque les causes sous-jacentes sont enchevêtrées dans les valeurs omniprésentes du patriarcat, qui, à son tour, est à la base de nombreuses normes culturelles et religieuses.

Le CCFM est une organisation constituée de femmes croyantes dont les valeurs sont fondées sur l'islam et sur la Charte canadienne des droits et libertés. Nous croyons que l'égalité, la justice sociale et la compassion sont des valeurs communes, et nous tentons de les intégrer dans l'ensemble de notre travail. Nous savons qu'un plan d'action commun et cohésif est nécessaire, et qu'aucun groupe, que ce soit le gouvernement ou un organisme communautaire, ne peut espérer avoir un impact s'il travaille seul.

Nous savons aussi que les organisations comme la nôtre sont essentielles, puisqu'elles intègrent les politiques et les programmes du gouvernement dans les collectivités, et qu'elles devraient être considérées comme des partenaires dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. C'est parfois difficile, lorsque les fonds publics sont restreints et que les organismes communautaires sont incapables de mettre leurs projets en oeuvre.

La violence à l'égard des femmes existe dans notre monde aujourd'hui, non seulement dans des pays lointains, mais ici, au Canada et aux États-Unis. La mise au jour récente par les médias de présumées agressions sexuelles sur plusieurs femmes par deux personnalités publiques, Jian Gomeishi et Bill Cosby, ne devrait surprendre personne. Ces incidents soutiennent notre message: la violence n'est pas limitée par la classe sociale, la race, la pauvreté ou la culture.

Dans un récent projet financé par Condition féminine Canada, le CCFM a traité de quatre facettes de la violence à l'égard des femmes: la violence familiale, les mariages forcés, la mutilation génitale des femmes et le féminicide.

Un peu plus tard, je vais parler de notre fort engagement à utiliser certains termes lorsque nous parlons de diverses facettes de la violence à l'égard des femmes; par exemple, les termes « féminicide » et « violence fondée sur le sexe ».

Comme l'affirme Mme Asma Barlas, universitaire islamique, dans notre publication:

La pratique odieuse des « meurtres d'honneur » est considérée islamique car certains de ses auteurs sont musulmans mais, comme le fait remarquer le CCFM, de tels meurtres sont également perpétrés dans d'autres cultures, même si nous leur donnons d'autres noms. À cet égard, je félicite le CCFM pour son opposition au terme « meurtre d'honneur », car il revient à décrire le meurtre d'une femme en fonction de « la raison invoquée par le meurtrier ». Le CCFM fait plutôt valoir que tous ces meurtres doivent être catégorisés « comme un féminicide – le meurtre d'une femme ou d'une fille pour la seule raison qu'elle est de sexe féminin.

Elle fait aussi remarquer:

Même si la citoyenneté confère légalement les mêmes droits et protections aux femmes et aux hommes, il incombe aux femmes de documenter les brutalités dont elles sont victimes [...] par la violence et par la nécessité de trouver des moyens efficaces d'assurer leur propre bien-être.

En réponse aux questions que vous avez posées au sujet des pratiques prometteuses et de ce que nous pouvons cerner en tant qu'autres pratiques dans différents programmes, je vais commencer par des évidences: le caractère universel de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Dans notre publication, nous définissons la violence à l'égard des femmes:

La violence à l'égard des femmes existe dans toutes les cultures, tous les pays et toutes les communautés à travers le monde. Personne n'en est à l'abri; personne n'est protégé en raison de sa race, la couleur de sa peau, sa nationalité, sa religion, son âge ou sa classe sociale. La violence à l'égard des femmes peut être physique, psychologique et sexuelle. Elle peut avoir lieu à la maison, au travail et dans la communauté. Elle peut être perpétrée par des partenaires intimes, des parents, des enfants, des camarades d'école, des collègues de travail, des chefs religieux et des gouvernements.

L'influence des enseignements et des pratiques culturelles et religieuses va aussi de soi.

Nous disons que le relativisme culturel n'a pas sa place dans les discussions sur la violence à l'égard des femmes. Toutefois, il est impossible de nier ou d'écarter la possibilité qu'il y ait des normes culturelles distinctes chez certaines communautés dans lesquelles le patriarcat est toujours fortement établi. Notre organisation, au cours des années, a tenté de parler des différents types de violence sous le vocable de violence à l'égard des femmes. Même si nous croyons fermement au caractère universel de la violence à l'égard des femmes et de ses effets destructeurs sur toutes les femmes et les filles, parallèlement, nous savons qu'il existe des enjeux propres aux communautés musulmanes.

Le rôle des enseignements religieux n'est peut-être pas aussi important pour les autres communautés que pour les musulmans. Dans chaque projet que nous avons effectué, nous avons dû nous assurer que l'interprétation de l'islam était égalitaire et compatissante et mettre l'accent sur l'égalité des hommes et des femmes. Il s'agit de l'éducation à son meilleur, puisque nous tentons de démanteler les normes patriarcales au sein des familles et des communautés.

● (0905)

Les musulmanes canadiennes font face à des obstacles lorsqu'elles envisagent de quitter une relation violente. Certains de ces obstacles sont internes, et certains sont ancrés dans la communauté, mais d'autres sont systémiques. Ces femmes font face à des obstacles uniques: l'inquiétude de perdre leur identité culturelle ou religieuse, le racisme et un manque de compétence culturelle de la part des fournisseurs de services, y compris des services policiers et des tribunaux.

En visant particulièrement les normes patriarcales, le CCFM ne prétend pas que ces normes ne sont présentes que chez les musulmans ou les autres groupes minoritaires. Nous nous opposons fortement aux propos incendiaires qui sont souvent utilisés par des personnes qui devraient savoir qu'elles devraient s'en abstenir et dont le soutien est essentiel dans la lutte contre cette épidémie de violence.

Il est déshumanisant et dégradant de qualifier de barbares certaines formes de violence alors qu'elles le sont toutes. Pourquoi certains politiciens qualifient-ils certaines pratiques de barbares et établissent-ils un lien avec les immigrants uniquement? La polygamie, le féminicide et les mariages forcés existent tous dans notre société canadienne — et la communauté mormone de Bountiful représente un exemple marquant — et ont tous été pratiqués depuis les années 1950. Pourquoi blâmer et cibler les immigrants ou les groupes de minorités visibles? Le CCFM vous demande à tous d'utiliser les termes « violence fondée sur le sexe » et « féminicide » pour parler des meurtres d'honneur ou de la violence fondée sur l'honneur. Ces termes sont plus exacts et ne sont pas racistes, alors que les autres termes sont racistes, discriminatoires et font en sorte que ceux qui appartiennent à ces communautés se sentent diminués.

Voudriez-vous, s'il vous plaît, vous conformer à ces pratiques exemplaires prometteuses? Premièrement, assurez-vous que la violence à l'égard des femmes constitue une priorité pour Condition

féminine Canada et qu'aucune autre priorité ne la surpasse. Deuxièmement, assurez-vous que Condition féminine Canada travaille de près avec les groupes communautaires et qu'elle les voit comme des partenaires essentiels dans l'élaboration d'un plan d'action national, par exemple. Les praticiens et les activistes possèdent une vaste expérience concernant la violence à l'égard des femmes et les méthodes pour s'y attaquer.

Troisièmement, assurez-vous que le partenariat avec les organismes communautaires comprend les organismes pour les femmes qui représentent différentes communautés canadiennes et qu'une attention constante est portée à l'élimination de termes et de qualifications racistes et discriminatoires et teintées de relativisme culturel. Quatrièmement, assurez-vous que le gouvernement alloue des ressources financières adéquates et continues à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Cinquièmement, assurez-vous que l'éducation est une priorité dans chaque collectivité, dans les écoles, dans les communautés immigrantes et pour les policiers et les fournisseurs de services.

Sixièmement, assurez-vous que la violence à l'égard des femmes ne demeure pas un enjeu propre aux femmes et aux filles, mais qu'il intègre les hommes et les garçons afin que les familles entières soient éduquées au sujet du tort causé par la violence à l'égard des femmes. Septièmement, envisagez d'effectuer des recherches sur d'autres modèles qui existent ailleurs dans le monde. Cela nous permettra de faire briller nos réussites à l'échelle internationale. Huitièmement, observez les modèles du CCFM, qui a mis en place des sections locales et de la formation des formateurs afin d'offrir des ateliers dans l'ensemble du pays pour les femmes, les fournisseurs de services et les autres professionnels du domaine.

Merci. J'ai bien hâte de discuter avec vous

● (0910)

[Français]

La présidente: Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à Mme Svirig, qui dispose de 10 minutes.

[Traduction]

Mme Beba Svirig (directrice générale, Calgary Immigrant Women's Association): Merci, madame la présidente.

La prémisse de notre exposé, c'est que la violence contre les femmes est une problématique liée au sexe qui découle du déséquilibre des pouvoirs entre les hommes et les femmes dans notre société, à l'échelle mondiale et tout au cours de l'histoire. Cette problématique découle d'inégalités et de la discrimination et elle ne se limite pas à un groupe précis de femmes. Cependant, l'expression de la violence et certaines formes précises de violence contre les différents groupes de femmes ont tendance à être différentes selon les situations et les environnements sociaux. En général, la forme prédominante de violence dont les femmes sont victimes est la violence physique d'un époux ou d'un partenaire.

Nous voulons faire valoir que, dans le contexte général de la violence sexiste, certaines circonstances uniques des femmes immigrantes les exposent à la violence. Ces circonstances sont liées directement aux défis de l'intégration et au manque général de mesures de soutien sociales à leur intention.

Les immigrants qui s'installent au Canada le font principalement pour une raison: offrir un meilleur avenir à leurs enfants et à leur famille. Le gouvernement évalue leurs capacités linguistiques, leurs aptitudes liées à l'emploi, leur santé et leur bien-être, leur niveau de scolarité et leur casier judiciaire. Cependant, même si ces familles respectent les exigences canadiennes en matière d'immigration et qu'elles n'ont jamais connu de violence familiale avant leur arrivée au Canada, à Calgary, plus de 50 % des familles qui se tournent vers les services d'aide à l'enfance et à la famille sont des familles immigrantes.

Quelles sont les raisons de la violence faite aux femmes immigrantes? D'après notre expérience à la CIWA, il y a deux raisons principales: l'absence de mesures de soutien à l'intégration dans les collectivités où elles s'installent et les conceptions différentes de l'égalité entre les sexes au Canada et dans les pays d'origine. Les familles d'immigrants sont confrontées à des défis en matière d'intégration touchant l'emploi, l'obtention d'un salaire équitable, le rôle de parents interculturels, les obstacles linguistiques, l'isolement, la pauvreté et l'accès aux ressources de soutien communautaires. Ces défis font vivre du stress aux couples et aux familles et provoquent un renversement des rôles entre les époux et les épouses ainsi qu'une dépendance à l'égard des enfants.

Nous constatons que les femmes et les filles immigrantes qui sont victimes pour la première fois de violence familiale au Canada ne possèdent pas les stratégies nécessaires pour relever les défis liés à leur établissement et leur intégration, ne connaissent pas les lois, les droits et les responsabilités au Canada, vivent dans la pauvreté, ne savent pas où se tourner pour obtenir du soutien, sont isolées de leur communauté, ont des problèmes liés à la réunification des familles et ont été victimes de violence ou de traumatisme en tant que réfugiées avant leur arrivée au Canada.

Bon nombre de clientes viennent de cultures marquées par la domination des hommes dans lesquelles les femmes ne sont pas considérées comme étant égales et où elles sont traitées différemment des hommes et des garçons. Certaines femmes ont peut-être été victimes de violence dans le passé, mais elles ne s'en étaient pas rendu compte avant d'arriver au Canada. D'autres femmes savaient peut-être qu'elles étaient victimes de violence et que c'était mal, mais il n'y avait aucun soutien pour elles dans leur pays d'origine.

Les familles qui arrivent au Canada vivent des conflits parce qu'il y a une différence entre la perception des droits des femmes dans leur pays d'origine et les droits offerts aux femmes au Canada. Les femmes immigrantes apprennent des choses sur leurs droits et remettent en question les perceptions de leur époux relativement à l'égalité ou l'inégalité entre les sexes. Les femmes jouent un rôle plus actif pour assurer le bien-être de leur famille en raison des défis liés à l'intégration auxquels sont confrontés leur époux, ce qui, dans certains cas, mine la capacité des familles d'aller de l'avant de façon positive.

Je vais maintenant céder la parole à Rekha qui parlera de la nature de la violence.

Mme Rekha Gadhia (gestionnaire, Département des services familiaux, Calgary Immigrant Women's Association): Merci, Beba.

Pour mettre les choses en perspective, les femmes et les filles sont traitées de façon inéquitable par leur père, leur époux et leur frère, et ce, tout simplement parce qu'elles ne sont pas considérées comme étant des égales. Sans famille ni amis vers qui se tourner, elles acceptent la violence pour ne pas devenir itinérantes. De plus, elles sont victimes de violence conjugale non seulement de la part de leur

partenaire, mais de leurs beaux-parents qui vivent sous le même toit. En outre, cette violence peut être physique, psychologique, spirituelle, financière ou sexuelle, etc.

Les conseillers de la CIWA ont été témoins de situations où leur cliente était victime de violence aux mains autant de leur époux que de leurs beaux-parents qui vivaient avec eux. En mai 2014, une femme de Calgary et son ami ont été assassinés par l'époux de la femme peu après la séparation. Elle tentait de récupérer ses effets personnels.

Récemment, dans les manchettes, on voit de plus en plus de violence motivée par l'honneur, de cas de féminicide contre des filles immigrantes. Une mère de Tchétchénie qui vivait à Calgary a tué sa fille parce qu'elle n'était tout simplement pas capable de gérer le stress parental dans son nouveau pays et qu'elle n'avait accès à aucun soutien. Nous connaissons tous le dossier de la famille Shafia. Il y a aussi eu le cas, au début des années 1990, d'un immigrant qui a tué sa fille et son époux dans le stationnement d'un centre commercial de Calgary, simplement parce que sa fille l'avait épousé en secret et que sa famille désapprouvait le mariage et considérait qu'il s'agissait d'une disgrâce pour la famille.

Les mariages forcés sont un autre exemple propre aux immigrants qui mène à la violence familiale. Nous connaissons tous des cas de filles qui sont renvoyées dans leur pays d'origine par leurs parents afin qu'elles y épousent un homme plus âgé parce que la famille a appris qu'elle avait un petit ami ou entretenait une relation avec un garçon. Nous connaissons aussi des cas où des filles ont été victimes de tromperie: leurs parents les renvoyaient dans leur pays d'origine pour une supposée visite, et elles constataient ensuite que leur famille avait pris les arrangements nécessaires pour les marier. Nous avons travaillé en collaboration avec la police afin que celle-ci intervienne et arrête les parents à l'aéroport lorsqu'ils tentent de renvoyer leurs filles dans leur pays d'origine.

Pour terminer, voici un dernier exemple dont nous voulons vous parler et qui permet de comprendre la violence cachée dont sont victimes les femmes. La violence cachée découle de la honte, des attentes familiales, des traditions, etc. Le meilleur exemple de ce type de violence, c'est la violence dont sont victimes les femmes âgées qui viennent au Canada, en tant que soignantes ou personnes au foyer, pour aider leurs enfants à réussir rapidement ici. Elles se retrouvent sans argent et sans ressources et finissent par être les membres les plus touchés de la famille, surtout lorsqu'elles ne sont pas respectées par leurs petits-enfants en raison des différences culturelles.

Un autre exemple, c'est la violence physique et psychologique dont sont victimes les filles immigrantes de la part de leur mère, de leur père et de leurs frères, simplement parce qu'elles veulent plus d'indépendance ou désirent s'intégrer à l'école. Leur comportement est perçu comme inacceptable dans leur culture, par exemple, parce qu'elles ne veulent pas porter les vêtements traditionnels ou le foulard à l'école, parce qu'elles veulent fréquenter des garçons, avoir un petit ami ou passer du temps avec leurs amis.

Beaucoup de femmes immigrantes ne déclarent pas la violence dont elles sont victimes parce qu'elles risquent d'être ostracisées si elles demandent de l'aide aux organismes ou aux structures de soutien à l'extérieur de la famille.

Je vous redonne la parole, Beba.

●(0915)

Mme Beba Svirig: Nous aimerions aussi vous parler de certaines pratiques prometteuses que nous avons mises en place et évaluées au fil des ans.

La Calgary Immigrant Women's Association est le seul organisme au service des immigrants à Calgary qui fournit des services cliniques adaptés sur le plan culturel et personnalisés pour lutter contre la violence familiale au sein des familles immigrantes. Nous réalisons nos programmes en collaboration avec tous les autres fournisseurs de services de la ville, le gouvernement provincial et les refuges. Au fil des décennies et des années, nous avons amélioré et rehaussé nos services de façon à garantir que nos interventions sont efficaces et permettent d'offrir un soutien positif en matière d'intégration. Les taux de réussite des familles immigrantes qui utilisent nos services sont très élevés parce que nos services sont holistiques et adaptés à chaque famille. Nous sommes enthousiastes et fiers de dire que la majorité des familles dont nous nous occupons ne vivent plus de situations de violence familiale après avoir bénéficié des interventions de la CIWA.

Cette approche holistique inclut un soutien pour toute la famille, pas seulement les femmes, mais aussi pour les époux, les enfants, les pères et les grands-parents. Et l'aide porte sur la gestion des conflits intergénérationnels dans ces familles immigrantes, sur l'intégration des hommes dans le processus parental et sur la détermination de solutions pour contrer la violence, y compris des cours de sensibilisation à la violence sexiste pour les garçons et des initiatives semblables.

La CIWA fournit 40 programmes et services différents permettant de s'attaquer immédiatement aux causes sous-jacentes qui minent l'intégration, y compris la violence familiale et ses liens avec la pauvreté, le chômage, l'itinérance, l'isolement et les obstacles linguistiques.

Nous fournissons aux familles un soutien dans leur langue maternelle et en fonction de leur culture. Nous travaillons en collaboration avec les partenaires dans la collectivité pour leur fournir un accès à un soutien clinique qui s'ajoute à ce qu'ils peuvent s'offrir, de façon à accroître la compréhension culturelle du personnel de première ligne des autres organismes qui travaillent auprès des immigrants et pour fournir des programmes accessibles dans les quartiers où vivent les familles et les femmes immigrantes. Nous fournissons des programmes dans 120 emplacements communautaires à Calgary. Nous offrons un soutien à la réunification des familles qui ont besoin de ce genre de soutien.

Par conséquent, dans l'ensemble des soutiens personnalisés et holistiques que nous fournissons aux familles immigrantes, nous distinguons les services d'intervention et de prévention pour les familles immigrantes.

En ce qui concerne les services d'intervention, nous fournissons du counseling familial, du counseling à la maison...

● (0920)

La présidente: Madame Svigir, pouvez-vous formuler vos recommandations au comité en guise de conclusion? Il vous reste environ une minute.

Mme Beba Svigir: D'accord.

Compte tenu de nos expériences et des soutiens et des pratiques exemplaires que nous avons fournis et appliqués, nous estimons que les recommandations qui suivent permettraient aux décideurs d'assurer une intégration plus réussie et un niveau de fonctionnement plus élevé de tous les nouveaux arrivants au Canada. Nous recommandons d'accroître les investissements dans les services de prévention pour les familles immigrantes qui arrivent au Canada et d'accroître les investissements consacrés à l'orientation préalable à l'arrivée concernant le rôle de parent et les lois sur la famille au Canada. Actuellement, les services préalables à l'arrivée concernent

plutôt le soutien à l'emploi et le soutien linguistique, et non les mesures de soutien pour la famille.

Nous recommandons de mettre en place un processus plus rationalisé lié à l'accès aux services de soutien familial pour tous les nouveaux arrivants. Selon nos chiffres, chaque année, moins de 30 % des nouveaux arrivants au Canada ont accès à des services d'intégration et d'établissement. Mais il faut comprendre que les nouveaux arrivants ne savent pas ce qu'ils ignorent au sujet du Canada lorsqu'ils arrivent. Il faudrait conseiller à chaque famille immigrante qui compte de jeunes enfants, peu importe le pays d'origine, d'avoir accès aux soutiens parentaux à son arrivée au Canada parce que ce manque de soutien est la principale raison des cas de violence familiale au sein des familles immigrantes au Canada.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup de votre exposé.

Madame Truppe, vous avez sept minutes pour poser des questions.

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): Merci, madame la présidente.

Bonjour. Merci d'être là et de nous raconter vos expériences.

J'ai plusieurs questions sur différents sujets. Ma première s'adresse à Alia, du Conseil canadien des femmes musulmanes. J'ai l'impression que votre organisation fait un travail fantastique. Je suis de London, en Ontario, et je le sais bien. J'ai travaillé avec beaucoup d'organisations musulmanes différentes à London, et elles font un travail merveilleux. Vous savez, j'apprécie tellement tout ce qu'elles font.

Vous avez mentionné avoir reçu... Je crois vous avoir entendu dire que vous aviez reçu du financement de Condition féminine Canada pour vous attaquer à quatre facettes de la violence contre les femmes. Vous avez décrit ces quatre facettes.

Combien de financement avez-vous reçu? Vous en souvenez-vous?

Mme Alia Hogben: Environ 300 000 \$ sur deux ans.

Mme Susan Truppe: Environ 300 000 \$ sur deux ans. Et c'est récent?

Mme Alia Hogben: On vient de terminer, en octobre.

Mme Susan Truppe: Oh, c'est bien. Avez-vous pu tirer des pratiques exemplaires des initiatives que vous avez réalisées?

Mme Alia Hogben: Comme je l'ai mentionné, puisque nous tentons de répondre aux besoins des musulmanes canadiennes, nous commençons toujours par nous assurer de leur faire comprendre que — comme les gens de Calgary l'ont dit — le patriarcat n'est pas acceptable, ni au Canada, ni dans l'islam, et nous leur disons cela en nous assurant de toujours travailler en collaboration avec un docteur de la loi islamique. Bien sûr, habituellement, nous essayons de choisir quelqu'un qui pense comme nous.

Nous organisons aussi des ateliers pour les femmes musulmanes et pour les fournisseurs de services et d'autres intervenants. Nous avons mis au point un outil dont nous nous servons. Nous avons assez souvent organisé ce type d'ateliers à London, et nous en organisons aussi partout au pays, à Vancouver, et dans d'autres villes aussi.

Nous avons compris que nous pouvions compter sur cet outil. Malheureusement, le projet a pris fin, et nous n'avons plus d'argent, mais nous aurions bien aimé pouvoir l'utiliser à l'échelle... C'est un très bon outil mis au point par un militant qui est aussi avocat.

Mme Susan Truppe: En fait, ma deuxième question s'adresse aussi à vous. Lorsque vous avez parlé des ateliers... C'est au sujet de certains des ateliers. Vous venez de répondre à l'une de mes questions. Je me demandais s'ils étaient uniquement destinés aux femmes musulmanes.

Compte tenu de tous les ateliers que vous avez offerts au Canada, et à la lumière des différents commentaires que vous avez entendus, y a-t-il une pratique exemplaire dont vous voudriez nous faire part aussi?

Mme Alia Hogben: Je crois que la pratique exemplaire, c'est que ces femmes — ce sont toutes des bénévoles qui animent les ateliers — doivent bénéficier du soutien d'employés rémunérés, et, malheureusement, on en revient à la question du financement. Nous n'en avons pas suffisamment. Par exemple, nous avons cet outil, qui est extrêmement efficace. Nous avons dit que nous allions tenir, si je me rappelle bien, 8 ou 10 ateliers. Au bout du compte, nous en avons organisé 25 ou 29 partout au pays. Nous étions prêts à travailler, mais on ne peut pas uniquement s'appuyer sur le travail des bénévoles. Par exemple, lorsque les ateliers étaient organisés dans différentes collectivités, nous leur versions uniquement de 200 à 300 \$ pour des collations ou la location d'une salle, et ainsi de suite.

Ce serait vraiment parfait... Nous avons demandé de l'argent à Condition féminine Canada afin que nous puissions bien faire les choses, mais on nous a dit non. Nous avons cet outil. Nous aimerions organiser plus d'ateliers, et les femmes des sections locales veulent bien travailler, mais elles ne peuvent pas tout faire seules.

Mme Susan Truppe: Excellent. Merci beaucoup.

Il semble que vous avez fait de l'excellent travail si vous avez tenu de 25 à 29 ateliers. Félicitations.

• (0925)

Mme Alia Hogben: Merci.

Oui, c'est vrai.

Mme Susan Truppe: Ma prochaine question est pour le DAWN-RAFH et concerne le Réseau d'action des femmes handicapées.

Vous avez parlé de la violence physique et sexuelle dont sont victimes les femmes handicapées. Des mesures ont-elles été mises en place? Pouvez-vous décrire une pratique exemplaire qui permettrait d'éliminer les différentes formes de violence dont elles sont victimes?

Mme Bonnie L. Brayton (directrice nationale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada): Nous avons donné notre temps à Mme Hutchison afin qu'elle puisse décrire la situation, mais je tiens à souligner que nous avons distribué notre mémoire à tous les membres du comité. Dans notre mémoire, vous trouverez une description très détaillée d'un projet que nous réalisons actuellement grâce au financement de Condition féminine Canada.

Encore une fois, en ce qui concerne ce dont il est question ici, je rappellerai qu'il est très important, particulièrement pour les personnes qui ne connaissent pas bien les problèmes auxquels sont confrontées les femmes handicapées, de prendre le temps d'examiner le mémoire, parce que vous pourrez très bien comprendre et connaître les différents types d'expériences, vu qu'il y a beaucoup de points de vue communs dans le mémoire, et je crois que c'est vraiment important.

Pour ce qui est des recommandations, vous constaterez que, à la fin du mémoire, nous avons formulé quelques recommandations très précises. Je suis heureuse de dire que le projet est toujours en cours. En ce moment, nous l'offrons dans 13 emplacements à l'échelle du pays.

Certaines des prochaines étapes sont évidentes, en plus du projet. Cependant, voici quelques recommandations précises: nous élaborons des programmes pour les femmes handicapées et les malentendantes dans le but de mettre au point des séances d'information et de sensibilisation, des groupes de pairs, des groupes de soutien à la famille et aux soignants, du counseling individuel et familial, une liste de bénévoles, l'élaboration de ressources et la prestation de services pour les immigrants et les nouveaux arrivants, parce que, comme on l'a déjà dit, la situation des femmes qui sont à la fois handicapées et immigrantes ou nouvellement arrivées est très difficile.

L'élaboration de programmes à l'intention de la collectivité en général devient essentielle parce que, comme on l'a déjà dit au sujet de l'importance pour les femmes handicapées de ne pas se retrouver isolées, il est extrêmement important de comprendre que nos efforts porteront des fruits si nous arrivons à mobiliser la collectivité en général afin que nous puissions nous attaquer aux problèmes auxquels sont confrontées les femmes handicapées. Il est extrêmement important d'aider, au niveau local, les femmes handicapées à venir de l'avant et à participer au processus. Nous avons beaucoup de succès dans le cadre de ces projets partout au pays.

Nous avons besoin de réformes importantes des politiques et du financement. Encore une fois, en ce qui concerne le fait de comprendre les besoins précis des femmes handicapées, je rappellerai simplement le lot quotidien des femmes sourdes qui ne peuvent tout simplement pas répondre à leurs besoins fondamentaux en raison du manque de mesures d'adaptation pour elles.

Je pourrais continuer, c'est un très long rapport.

Mme Susan Truppe: C'est assez, et j'ai d'autres questions aussi, alors c'est parfait. Merci.

Je voulais aussi vous remercier pour nous avoir raconté les histoires de Victoria, Betty Anne et Misty Joy Franklin. Ce sont des récits horribles et tragiques.

Si je ne m'abuse, vous avez mentionné 13 emplacements au Canada où vous dites intervenir. Que voulez-vous dire par cela? Avez-vous un bureau ou est-ce que vous...

Mme Bonnie L. Brayton: Non. Il s'agit de projets pilotes de développement communautaire parce que nous avons adopté une approche de développement communautaire.

L'une des choses que nous savons dans le cadre des activités du RAFH du Canada, et je crois que la plupart des intervenants du secteur de la lutte contre la violence à l'égard des femmes le reconnaissent, c'est que les changements se produisent sur le terrain, dans les collectivités. Nos recherches ont un but, et nous travaillons dans 13 emplacements à l'échelle du pays maintenant — dans le Nord et en zones rurales et urbaines — et nous examinons de près le genre d'interventions qu'on y mène.

Le groupe des femmes d'Asie du Sud en Saskatchewan, par exemple, compte deux conseils de planification sociale, un sur la côte Est, et l'autre, sur la côte Ouest. Il y a aussi trois YWCA.

C'est un travail de recherche très important qui permettra de comprendre de quelle façon les changements surviennent et les différences d'une collectivité à une autre afin que nous puissions formuler des recommandations claires concernant les pratiques exemplaires, à l'avenir.

Je suis heureuse de pouvoir dire que le projet que nous réalisons par le truchement de Condition féminine Canada, a, en fait, été reconnu par Handicap International comme étant l'une des pratiques exemplaires les plus prometteuses à l'échelle mondiale. Nous venons de l'apprendre plus tôt cette semaine, alors nous l'avons dit à tout le monde hier, et puisque nous célébrons demain la Journée internationale des personnes handicapées, c'est une très bonne nouvelle.

Mme Susan Truppe: C'est parfait, merci.

Mme Bonnie L. Brayton: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Brayton et madame Hutchison. Nous nous assurerons de faire traduire votre mémoire et de le distribuer aux membres. Nous ne pouvons pas le distribuer immédiatement parce qu'il faut le traduire dans les deux langues officielles. Nous nous assurerons que les membres connaissent les recommandations que vous y avez formulées. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Mme Ashton. Vous avez sept minutes.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Merci beaucoup.

Je remercie tous les témoins de nous avoir présenté leur exposé aujourd'hui et de nous formuler de très importants commentaires.

J'aimerais commencer par Mme Brayton et Mme Hutchison, du Réseau d'action des femmes handicapées. Merci beaucoup. Vous avez vraiment permis au comité de mieux comprendre les obstacles auxquels les femmes handicapées sont confrontées. Même si d'autres témoins dans le cadre de notre étude nous ont rappelé l'importance de comprendre le caractère multidimensionnel de la violence contre les femmes, le fait de pouvoir vous entendre directement est évidemment aussi très important.

Un des thèmes récurrents dans les exposés que nous avons entendus, c'est le besoin de s'attaquer aux obstacles systémiques et le besoin de trouver des solutions complètes et systémiques. L'une des choses que de nombreux intervenants qui luttent contre la violence à l'égard des femmes nous demandent de plus en plus, c'est un plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui tient aussi compte des obstacles auxquels les femmes handicapées sont confrontées.

Vous ralliez-vous à cet appel pour un plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes?

● (0930)

Mme Carmela Hutchison: Oui, absolument, et je crois que l'une des choses qu'il faut à tout prix inclure dans le plan — il s'agit d'un thème dont nous avons parlé entre nous —, c'est l'importance de financer des initiatives d'inclusion multidimensionnelles. L'approche multidimensionnelle consiste à tenir compte des expériences des femmes. Cette notion vient du milieu des féministes noires, qui voulait s'attaquer aux problèmes liés à la race, à la pauvreté et à la violence dont elles étaient victimes; le terme renvoyait alors à l'intersection de ces obstacles. Au fil du temps, les femmes se sont regroupées et ont réalisé des recherches sur cette question, et ont discuté davantage de l'inclusion. Nos collègues, ici et à Calgary, ont mentionné le fait qu'elles n'avaient que 300 \$ pour organiser un atelier. Nous avons essayé d'organiser un atelier à Calgary avec un budget semblable. Nous n'avons pas pu engager d'interprète du

langage des signes en raison des coûts. Il fallait payer 1 500 \$ pour les trois heures prévues et réserver les services trois mois d'avance.

On ne rappellera jamais assez l'importance du personnel de soutien. Nos directeurs exécutifs aussi ont vraiment besoin de ce genre de soutien. Nous savons, par exemple, qu'une femme a dû quitter un refuge plus rapidement parce qu'elle n'avait pas accès à des aliments halal. Pour toutes ces raisons, un financement multidimensionnel est extrêmement important, et il faut le prévoir dans les enveloppes de financement.

Mme Niki Ashton: Merci.

La semaine dernière, nous avons accueilli la West Coast LEAF Association, qui nous a parlé d'un rapport auquel elle a participé — et je crois savoir que vous y avez participé aussi — intitulé *Able Mothers: The intersection of parenting, disability and the law*. Nous avons eu l'occasion d'entendre parler brièvement du manque flagrant d'aide juridique offerte aux femmes handicapées. Évidemment, la responsabilité touchant l'aide juridique a été transférée aux provinces, mais, selon vous, le gouvernement fédéral a-t-il un rôle à jouer dans ce domaine en ce qui concerne précisément l'accès des femmes handicapées à des services juridiques?

Mme Bonnie L. Brayton: Une des choses qu'il faut absolument comprendre, c'est que les femmes handicapées ne parlent pas.

Je crois vraiment, madame Ashton, que votre question est importante. L'une des choses que fait le RAFH du Canada dans le cadre des 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes, c'est de mener une campagne intitulée *Nous pouvons dénoncer les abus et nous allons les dénoncer*. Vous savez, beaucoup de femmes handicapées ne parlent pas de la violence dont elles sont victimes ou ne la comprennent pas, parce qu'elles ont été tellement victimes de violence et de tant de façons différentes, qu'elles finissent par croire que c'est normal.

Cela dit, je suis tout à fait d'accord avec vous et, à la lumière des travaux réalisés par le RAFH dans le cadre des travaux du comité d'action national sur l'accès à la justice en matière familiale, je peux vous confirmer que, d'après notre connaissance des systèmes de tribunaux de la famille, environ 80 % des personnes qui se retrouvent dans le système des tribunaux de la famille sont des parties agissant en leur propre nom. De ce nombre, il y a peut-être 1 ou 2 % de personnes handicapées. Nous ne sommes pas représentés dans le système judiciaire. Nous ne bénéficions d'aucun soutien.

L'un des travaux importants qu'a faits le RAFH du Canada — et vous pouvez le consulter sur notre site Web — ce sont nos recommandations concernant le projet de loi sur les victimes d'actes criminels. Nous avons travaillé en très étroite collaboration avec Sue O'Sullivan dans ce dossier, pour formuler des recommandations sur la façon de soutenir les personnes handicapées dans le système judiciaire. Il s'agit d'un élément extrêmement important dans le cadre de la discussion sur la violence contre les femmes handicapées: il faut comprendre qu'il s'agit d'un enjeu absolument critique. Il y a là une lacune énorme. Les femmes handicapées ne peuvent pas bénéficier du système judiciaire, et lorsqu'elles se retrouvent devant un tribunal, elles font l'objet de différents types de discrimination. La décision *D.A.I.* dont Carmela a parlé concerne directement le cas d'une femme qui affichait un handicap intellectuel et dont on a remis en question la capacité de faire la différence entre la vérité et le mensonge.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup, madame Brayton.

Pour le temps qu'il me reste, j'aimerais m'entretenir avec vous, madame Hogben. Je vous remercie vous aussi de votre exposé.

Au cours des derniers mois, on a beaucoup parlé des mariages forcés. Vous avez mentionné une discussion, et, en fait, nous sommes saisis d'un projet de loi émanant du gouvernement à ce sujet. Pouvez-vous nous rappeler certains des messages que vous avez véhiculés, particulièrement en ce qui concerne le caractère très ciblé de la démarche et l'accent mis sur la race, et pouvez-vous nous dire ce qu'en pense votre organisation?

Mme Alia Hogben: Seulement sur les mariages forcés...?

Eh bien, je dois comparaître la semaine prochaine devant un comité du Sénat pour parler de la tolérance zéro, comme on l'appelle. Nous sommes vraiment en colère et très troublés. C'est très discriminatoire, mais nous en parlerons une autre fois. Notre mécontentement tient à la façon dont le gouvernement gère le dossier. Le fait de cibler de façon discriminatoire des groupes précis une deuxième ou une troisième fois ne les aide en rien.

Cependant, en ce qui concerne les mariages forcés, ce problème n'est pas nouveau, et, comme je l'ai mentionné dans mon mémoire, je ne crois pas que ce soit uniquement l'apanage des immigrants. Elle est là, notre préoccupation. Nous sommes préoccupés par les mariages forcés, tout comme nous le sommes par les mariages précoces et la violence conjugale. Cependant, le fait de cibler uniquement les mariages forcés... Vous savez, ce n'est pas un si gros problème, ce qui ne veut pas dire non plus qu'un seul mariage forcé n'est pas déjà inacceptable.

Nous travaillons en collaboration avec la SALCO depuis quatre ou cinq ans, et nous avons étudié d'autres modèles, comme celui de la Grande-Bretagne, où ces mariages sont maintenant criminels. Ils ont mis en place un très bon réseau dans d'autres pays où ces jeunes femmes sont souvent amenées. Nous avons demandé au gouvernement fédéral de tisser des liens avec les pays où ces filles peuvent être amenées. Le modèle britannique vise principalement le Pakistan, avec qui les Britanniques ont conclu un très bon protocole et mis en place un bon système. Je crois qu'il y a, en Norvège ou en Scandinavie — je ne sais plus —, une administration qui a aussi établi un très bon protocole avec d'autres pays. Le Canada devrait aussi le faire pour protéger les filles qui partent du pays. Il serait peut-être aussi bon d'augmenter l'âge du mariage, mais il faudrait travailler en collaboration avec les services de protection de l'enfance.

Il y a eu un incident du genre, il y a environ cinq ou six ans. Nous avons tous travaillé en collaboration et nous avons réussi à ramener ici la jeune fille âgée de moins de 16 ans. Il y a beaucoup de travail à faire, mais, encore une fois, je crois qu'il faut s'assurer de ne pas continuer à cibler uniquement les immigrants. C'est un problème que nous avons aussi ici. Je crois qu'il faut en faire un problème général. S'il vous plaît, ne vous en prenez pas uniquement à un groupe.

• (0935)

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup de vos réponses.

Madame O'Neill Gordon, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Tilly O'Neill Gordon (Miramichi, PCC): Merci, madame la présidente. Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les témoins qui sont parmi nous aujourd'hui. Merci de nous prodiguer vos conseils, qui nous donnent beaucoup à penser dans le cadre de l'étude du Comité de la condition féminine.

Ma première question est pour Bonnie Brayton. Vous avez mentionné, en réponse à une question précédente, que vous veniez d'apprendre qu'un des projets réalisés en collaboration avec

Condition féminine Canada avait été reconnu en tant que pratique exemplaire. Je me demandais quel est le nom de l'organisation qui l'a reconnu.

Mme Bonnie L. Brayton: Handicap International, c'est le nom de l'organisation qui a reconnu notre travail.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Est-ce une organisation qui est reconnue à l'échelle canadienne?

Mme Bonnie L. Brayton: Nous sommes une organisation nationale, et Handicap International est un organisme de développement international qui s'intéresse à la situation des personnes handicapées. L'organisme a reconnu notre programme, celui qui est actuellement financé par Condition féminine Canada. Il s'agit selon lui d'une des pratiques exemplaires les plus prometteuses à l'échelle internationale.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Ah, c'est bien. Combien de financement avez-vous reçu?

Mme Bonnie L. Brayton: Un peu plus de 500 000 \$.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Cinq cent mille dollars...?

Mme Bonnie L. Brayton: Oui, c'est l'un des projets auxquels la ministre Leitch a fourni le plus important financement au cours de la dernière année. Elle nous a versé ce financement parce qu'elle a compris que ce qu'il fallait faire à l'échelle du pays: c'est-à-dire comprendre quelles sont les différentes tendances qui touchent les femmes handicapées. Cela nous a permis de travailler, comme je l'ai dit, dans les 13 provinces et territoires, partout au pays en fait. C'est un investissement important pour elle, et nous sommes très reconnaissants. En fait, le projet se poursuit jusqu'en décembre de l'année prochaine, et, en raison de certains des commentaires que nous recevons, nous discutons avec elle de la possibilité de prolonger le projet parce qu'il est très réussi.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Oui, notre ministre comprend très bien les besoins et elle sera certainement...

Mme Bonnie L. Brayton: Oui, elle a été merveilleuse.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Oui, c'est bon de l'entendre.

Ma prochaine question s'adresse à la Calgary Immigrant Women's Association. Durant la conversation, vous avez mentionné la violence cachée. Je me demande si cette violence cachée, celles des filles d'immigrants qui sont maltraitées par leurs parents, a toujours cours aujourd'hui?

Mme Rekha Gadhia: Oui. Comme je l'ai mentionné plus tôt durant ma déclaration, dans certaines familles et certaines traditions culturelles, nous constatons qu'il y a des problèmes. Par exemple, il y a des mères qui ne pensent qu'à protéger leur fille. La culture était très différente dans leur pays d'origine, et, ici, elles ont l'impression que leurs filles sont vraiment exposées très rapidement à une culture bien différente de la leur. Ces filles veulent simplement s'intégrer à l'école, être appréciées par leurs camarades. Les parents, surtout les mères, qui restent à la maison et qui sont plus protectrices, ont l'impression que les filles délaissent leur culture. Nous rencontrons de tels parents en counseling. Parfois, c'est parce que la mère est au foyer et qu'elle est plus préoccupée par la sécurité de sa fille. C'est le genre de cas que nous voyons. Oui, dans le cadre de nos programmes sur le rôle de parent, nous rencontrons certains cas du genre.

• (0940)

Mme Beba Svirig: Je tiens à ajouter que, habituellement, nous constatons qu'il y a un grand malentendu et que les mères de famille ne sont pas préparées lorsqu'elles arrivent au Canada.

Il y a une ligne de démarcation très mince entre l'occasion que le Canada leur offre, soit de venir ici et d'assurer un meilleur avenir à leurs enfants, de saisir des occasions d'éducation, d'atteindre leurs objectifs et la possibilité de réaliser leurs rêves où elles le veulent dans le monde. Le problème, c'est que certains parents immigrants ont de la difficulté à comprendre et à prévoir ce qui les attend à leur arrivée au Canada, et ils ne font pas la distinction entre cette vie familiale, et les besoins précis de ces parents en ce qui concerne la conservation de leur culture initiale et la mesure dans laquelle ils veulent la préserver. Les enfants s'intègrent plus rapidement. Les enfants deviennent des Canadiens plus rapidement que leurs parents, et c'est là qu'il peut y avoir des conflits entre les parents et les jeunes.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Oui, tout ça est tout à fait logique.

Mme Beba Svigir: Et c'est une cause de violence familiale.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Oui. Alors on peut probablement s'attendre à voir de moins en moins ce problème au cours de la prochaine génération.

Mme Beba Svigir: Oui, mais il y aura toujours des immigrants de première et de deuxième générations.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Oui, d'accord.

Mme Beba Svigir: C'est pourquoi l'orientation et la sensibilisation et le fait de s'assurer que les familles immigrantes ont des attentes raisonnables lorsqu'elles viennent s'installer au Canada sont des éléments importants du volet de prévention des soutiens pour les familles immigrantes.

Mme Tilly O'Neill Gordon: D'accord. Merci.

Ma prochaine question est pour Alia Hogben. J'ai été impressionnée par les objectifs. Je crois savoir que le projet sur le terrain d'entente a été réalisé de décembre 2011 à mai 2013. Selon moi, ce sont les objectifs qui étaient très importants, vous vouliez accroître les connaissances au sujet des responsabilités et de l'engagement civiques ainsi que d'autres choses comme veiller de façon positive au respect des responsabilités civiques et d'essayer d'accroître la compréhension interconfessionnelle et interculturelle. Vous vouliez aussi acquérir des compétences permettant d'accroître l'employabilité des jeunes — ce qui est très certainement un aspect très important — et vous avez mis au point des outils que d'autres peuvent utiliser pour promouvoir l'engagement civique.

Ma question est la suivante: dans quelle mesure avez-vous réussi? Quelles sont les pratiques exemplaires que vous avez mises en place pour atteindre ces objectifs et qu'en pensiez-vous à l'époque?

Mme Alia Hogben: Merci beaucoup. Je suis très impressionnée par le fait que, visiblement, vous vous êtes bien préparée. Merci beaucoup. Votre préparation nous aide à avoir une discussion sérieuse sur le projet du terrain d'entente.

Nous avons parlé de « terrain d'entente », parce que nous voulions expliquer à nos jeunes, particulièrement les jeunes hommes, qu'ils ne doivent pas se limiter à leur appartenance à la collectivité musulmane. Ils doivent être des Canadiens, et ce doit être une source de fierté. En outre, en tant que Canadiens, ils peuvent avoir des identités multiples. Ils n'ont pas à en abandonner une pour acquérir l'autre. Pour certains jeunes hommes, en particulier, il était très important d'être de bons musulmans, mais c'était moins important d'être de bons Canadiens ou de travailler avec d'autres groupes confessionnels.

Ce que nous avons fait, à ce sujet, au bout du compte... Je dois vous dire que j'estime qu'aucun de ces jeunes hommes ou de ces jeunes femmes — particulièrement les jeunes hommes — ne ressentira jamais d'animosité interconfessionnelle. Il y avait des juifs,

des chrétiens, des athées et certains Autochtones et des membres d'autres groupes. La leçon que nous avons tirée de cette expérience, c'est qu'il faut aller au-delà de notre groupe confessionnel ou ethnique pour faire ce genre de travail, particulièrement dans le cas des jeunes. C'est quelque chose que nous avons appris.

La présidente: Merci. C'est un très bon point.

Merci. Aviez-vous quelque chose à ajouter? Vous sembliez être sur une... Je ne veux pas vous couper.

Mme Alia Hogben: C'est parfait. C'est en gros ce que j'avais à dire, merci.

La présidente: Ce sentiment que les gens vont au-delà... C'est très bien. Merci. C'est très positif.

Mme Tilly O'Neill Gordon: Une dernière chose, j'ai été surprise par le nom du projet aussi. J'ai trouvé que c'était très...

La présidente: Merci beaucoup, madame O'Neill Gordon.

[Français]

Madame Duncan, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous d'être là. Nous sommes très reconnaissants.

Pour commencer, j'aimerais que vous me répondiez simplement par oui ou non. Pour le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, avez-vous été consultés dans le cadre du plan d'action de lutte contre la violence familiale de la ministre?

Mme Bonnie L. Brayton: Non.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

J'aimerais poser la même question à Mme Hogben.

Mme Alia Hogben: Nous n'en avons même pas entendu parler.

• (0945)

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Je pose la même question à la Calgary Immigrant Women's Association.

Mme Beba Svigir: Non, nous n'avons pas été consultés.

Mme Kirsty Duncan: Merci à vous tous.

Pour ce qui est du Conseil canadien des femmes musulmanes, j'ai tenu une réunion d'intervenants vendredi dernier avec des représentants de 11 organisations, qui venaient principalement de ma circonscription. Ils étaient très troublés et en colère au sujet de la tolérance zéro. Ils m'ont répété à plusieurs reprises que cela dissuadera les femmes de venir au Canada ou de dénoncer la violence. Pour reprendre les mots d'une participante, il s'agit d'une politique raciste travestie en mesure de protection des femmes.

Je me demande si vous avez des commentaires à formuler à ce sujet. Quelle serait votre recommandation au comité au sujet de ce projet de loi, s'il vous plaît?

Mme Alia Hogben: En fait, je suis déprimée et déçue que le gouvernement du Canada, qui est autant mon gouvernement que le vôtre, utilise un tel langage. Cela va à l'encontre des traditions canadiennes.

Il y a la Charte des droits. Il y a la Loi sur le multiculturalisme canadien. Alors pourquoi diable — désolée — parlerait-on du barbarisme des immigrants, comme si nous étions si purs et parfaits, comme si cela ne se produisait jamais ainsi? Pourquoi agir ici? Je ne comprends pas pourquoi, sauf si c'est pour susciter l'hystérie chez les gens, les diviser et faire en sorte que ce sera encore plus difficile pour les immigrants, pour les membres des minorités visibles qui vivent ici. De quoi s'agit-il? Et pourquoi s'arranger pour l'intégrer à la loi sur l'immigration?

Pourquoi ne réglons-nous pas le cas de la communauté de Bountiful? J'ai vérifié, et elle fait ce genre de choses depuis 1950. Ma réponse à cette question, et c'est ce sur quoi portera mon exposé la semaine prochaine devant le comité du Sénat, c'est que c'est soit parce qu'ils sont blancs, soit parce qu'ils sont chrétiens.

Mme Kirsty Duncan: Quelle serait votre recommandation au comité concernant le présent projet de loi?

Mme Alia Hogben: Je crois qu'il faudrait le laisser tomber.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Mme Alia Hogben: Je suis honnête, non?

Mme Kirsty Duncan: Merci.

J'ai une autre question, madame Hogben.

Vous avez parlé des obstacles uniques auxquels les femmes musulmanes sont confrontées lorsqu'elles mettent fin à une relation violente. Quelles recommandations précises formuleriez-vous au comité afin que nous puissions éliminer ces défis?

Mme Alia Hogben: Je crois que je les formulerai également à l'intention des représentantes de l'organisation de Calgary.

Je tiens à souligner en passant que les musulmans sont présents ici depuis les années 1800. Ce n'est donc pas uniquement des musulmanes que je parle. Je sais que des représentantes de l'organisation de Calgary parlent des immigrantes, mais, en fait, il s'agit de n'importe quelle femme. Là encore, j'aimerais généraliser les choses et avancer que toute femme qui met fin à une relation, je veux dire qui finit par passer un mauvais moment...

Il faut également tenir compte du fait que la communauté revêt une très grande importance pour les musulmans, de sorte que, lorsqu'une femme met fin à une relation, elle rompt en quelque sorte ses liens avec l'ensemble de la communauté. Comment contrebalancer cela? Les femmes partent, mais comme l'a dit Bonnie, je crois, les musulmanes ne se manifestent pas très facilement — elles se tiennent toujours en retrait ou font passer leur famille et leurs enfants avant elles.

Je mentionnerai une fois de plus que, à mon avis, tout tient à la façon dont les services sont fournis et au genre d'attention que peuvent nous accorder nos tribunaux, les policiers et les travailleurs sociaux. Ce qui est requis, à mes yeux, c'est un type d'attitude fondée sur la compréhension.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

J'aimerais m'adresser encore à vous. L'un des éléments qui ont été portés à notre attention tient à la difficulté de travailler en partenariat avec le gouvernement en raison de la difficulté d'accéder à du financement, mais également aux décideurs.

Aimeriez-vous faire des commentaires là-dessus?

Mme Alia Hogben: J'adorerais le faire.

Mme Kirsty Duncan: Quelle recommandation devrions-nous formuler dans notre rapport à ce sujet?

Mme Alia Hogben: Cela fait suite à la question que vous avez posée plus tôt sur la question de savoir si nous avions été pris en considération au moment de l'élaboration du plan.

À titre d'exemple, je parlerai de Condition féminine Canada, vu que nous n'avons plus de nouvelles du ministère responsable du multiculturalisme — il ne nous verse absolument aucun financement. Cela dit, le fait que le gouvernement fixe ses priorités en fonction des besoins ne nous pose aucun problème. À l'heure actuelle, le ministère de la Condition féminine met l'accent sur l'économie, les emplois et la suppression des obstacles, et cela est très bien. C'est une bonne chose. Toutefois, le ministère ne doit pas pour autant cesser de nous verser une aide financière et de nous fournir les ressources qu'il est en mesure de nous offrir de manière à ce que nous puissions lutter contre la violence faite aux femmes. Le ministère semble ne verser aucun fonds à cet égard.

Je le répète, je suis consciente du fait que l'emploi est très important et que vous devez prendre des mesures à ce chapitre, mais, pour l'amour du ciel, n'oubliez pas que la lutte contre la violence faite aux femmes constitue une priorité.

Mme Kirsty Duncan: Quelle recommandation auriez-vous à formuler à l'intention du comité?

● (0950)

Mme Alia Hogben: Il s'agit d'un vaste sujet.

Les gens ne se rendent pas compte de tout ce que suppose le phénomène de la violence à l'endroit des femmes. La représentante du RAFH vous a parlé de ce qui se passe. On vous a parlé des immigrants, et vous avez entendu ce que nous avons à dire. Les musulmanes proviennent de toutes les strates de la société et d'un vaste éventail de pays. Il n'y a pas de musulmanes qui ne proviennent pas de... De plus, cela concerne toutes les femmes. Nous lutterions pour défendre les droits d'une femme amish ou une femme de la communauté de Bountiful — nous défendrions les droits de n'importe quelle femme. Comment peut-on affirmer que la violence faite aux femmes ne représente pas une grande priorité en tout temps?

Les journaux nous ont accordé récemment beaucoup d'attention. Bien honnêtement, j'aimerais qu'il n'en soit pas ainsi. Dans les toilettes, j'ai lu l'inscription suivante: « Que faire lorsqu'un homme vous dit que votre jupe est trop courte? » Comment composer avec cela? Bon dieu, tout cela relève de la violence contre les femmes. Ce dont il s'agit, c'est de traiter les femmes de la même façon que les hommes.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Je tiens vraiment à remercier la représentante de RAFH Canada d'avoir mis en évidence la violence dont sont victimes les femmes handicapées. À l'université, j'ai travaillé auprès de jeunes femmes qui avaient été violées sur le campus non pas une, mais deux fois.

Avez-vous une recommandation précise à formuler quant aux mesures à prendre pour accroître l'accessibilité à nos services et pour améliorer les services d'hébergement offerts aux femmes handicapées qui ont été victimes de violence? Quelle serait votre principale recommandation à ce sujet?

Mme Bonnie L. Brayton: Cela nous ramène une fois de plus à notre sujet d'ordre plus général, à mon avis, vu que nous estimons toutes qu'il est nécessaire de revenir à l'idée selon laquelle il faut élaborer un plan d'action national englobant l'ensemble des femmes handicapées, qui prend en considération le fait que chaque femme a des besoins qui lui sont propres et qui tient compte du fait que le soutien qui leur est offert doit être adapté à elles et à l'endroit où elles vivent. Il devient crucial de tenir compte de la convergence de ces éléments plutôt que des seuls besoins spécifiques de chaque personne, vu la gravité et l'ampleur des problèmes auxquels font face les femmes handicapées.

On compte plus de un demi-milliard de femmes handicapées dans le monde — il s'agit du principal groupe minoritaire en importance à l'échelle mondiale. Il s'agit du groupe minoritaire qui fait l'objet du plus grand nombre d'actes de violence dans le monde. Je ne crois pas que le caractère crucial du soutien aux femmes handicapées pose le moindre doute.

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

Mme Carmela Hutchison: Puis-je ajouter quelque chose?

La présidente: Soyez très brève.

Mme Carmela Hutchison: Oui.

J'aimerais ajouter que nous éprouvons des difficultés particulièrement graves en ce qui concerne les refuges, les maisons de transition et l'hébergement. Les services d'hébergement doivent répondre aux besoins des familles — on doit offrir des services aux mères de famille handicapées, de même qu'aux familles dont l'un des enfants est handicapé. En règle générale, les services d'hébergement offrent des appartements comportant une seule chambre. Une foule de femmes et d'enfants font appel à nous pour cette raison. Il s'agit d'un énorme problème.

Même dans les refuges pour toxicomanes ou sans-abri, les femmes ne peuvent pas faire de séjours aussi longs que ceux des hommes. Il y a moins de places pour les femmes. Sur le plan du logement, il s'agit là de quelques-uns des problèmes qu'il est absolument crucial de régler.

La présidente: Merci beaucoup de cette précision.

[Français]

Madame Ambler, vous disposez de cinq minutes.

[Traduction]

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie toutes nos invitées d'aujourd'hui de leurs exposés instructifs.

J'ai été particulièrement intéressée par l'exposé de Carmela et Bonnie sur le capacitisme, vu que, bien honnêtement, je n'avais... Je me demande si j'avais déjà entendu ce terme auparavant. Je ne le crois pas. J'ai l'impression d'avoir appris beaucoup de choses grâce à vos exposés, et je vous en remercie.

Je tente d'envisager la question de la violence à l'endroit des femmes du point de vue des femmes handicapées. De toute évidence, les femmes handicapées — et, éventuellement, les immigrantes — courent de plus grands risques que les autres. J'aimerais que vous nous donniez quelques précisions concernant deux ou trois choses que vous avez dites à propos de la sexualisation des jeunes femmes,

de la cyberintimidation et de la manière dont les femmes sont dépeintes dans les médias.

Mme Carmela Hutchison: Comme je l'ai mentionné, lorsque nous avons commencé à nous connaître et à nouer une relation professionnelle, Bonnie et moi étions très préoccupées par la façon dont les jeunes femmes sont dépeintes dans les médias. Si vous jetez un coup d'oeil aux vidéoclips que l'on diffuse actuellement, vous constaterez qu'ils mettent en vedette des femmes de plus en plus jeunes et de plus en plus légèrement vêtues, et ces femmes servent de modèles aux jeunes filles, qui tentent d'imiter leur façon de danser et de se comporter. C'est très inquiétant, car nous observons que les gens se mettent dans des situations qu'il n'est pas facile de démêler.

J'ai reçu un appel d'une femme qui avait entrepris une discussion à caractère sexuel avec une autre personne en ligne. Lorsque cette personne a mentionné une vidéo, elle s'est rendu compte du fait que sa caméra Web pouvait enregistrer. Bien souvent, les choses de ce genre sont attribuables au fait que les parents, les femmes ou les filles ne sont pas conscients de la rapidité avec laquelle une photo peut être prise et transmise. Cela peut avoir des conséquences très regrettables — par exemple, deux jeunes femmes se sont suicidées en raison de l'intimidation dont elles ont été victimes relativement à un incident de ce genre, et même après leur décès, l'intimidation continue.

De fait, un an plus tard, le père de Rehtaeh Parsons continue de recevoir sur Facebook des commentaires absolument abjects. Ce genre d'intimidation ne se cesse tout simplement pas. Cela touche non seulement les citoyens ordinaires, mais également des personnalités publiques.

Il s'agit là d'une chose qui, à nos yeux, représente vraiment l'un des dangers...

● (0955)

Mme Stella Ambler: Très bien, d'accord. Nous voulons entendre ce que vous avez à dire.

Je crois qu'il s'agit d'un problème car nous voulons que nos jeunes aient des attitudes et des relations saines, et nous voulons qu'ils commencent à un jeune âge à avoir des attitudes et des relations saines. Toutefois, les pressions que la société exerce semblent être différentes de celles qu'elle exerçait il y a 20 ou 25 ans de cela. À mon avis, les médias sociaux accentuent ces pressions.

Vous pourriez peut-être nous parler des mesures que nous pourrions prendre pour aider les femmes handicapées et des programmes qui peuvent les aider à surmonter les difficultés auxquelles elles font face, ou même simplement nous faire des suggestions de conseils que nous pourrions prodiguer.

Mme Bonnie L. Brayton: À mon avis, ce qu'il est important de comprendre, c'est que les jeunes femmes handicapées veulent être intégrées comme tout le monde — elles veulent assurément être intégrées. Elles ne sont pas différentes des autres jeunes femmes.

Le message que je souhaite faire passer, Stella, concerne l'adoption d'une pratique d'intégration. Carmela a très bien mentionné les besoins propres aux femmes handicapées. Si j'en reviens toujours à l'intégration, c'est que nous voulons réellement que toutes les femmes fassent partie d'une collectivité et que la collectivité comprenne les besoins de chaque personne. Je ne cesse de me reporter à ce que nos collègues ont dit concernant un point de vue multidimensionnel.

En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes femmes handicapées, nous devons examiner, par exemple, les partenariats qui, comme je l'ai expliqué, découlent de ces projets. L'un d'entre eux a été conclu avec YWCA Canada, qui, de toute évidence, sera un important partenaire pour le RAFH dans l'avenir, car si nous pouvons aider cet organisme à mettre en oeuvre des programmes inclusifs à l'intention des jeunes femmes handicapées, nous serons en mesure d'en arriver à une intégration complète tout en réglant un problème d'ordre général touchant toutes les jeunes femmes.

Mme Stella Ambler: En fait, des représentants de YMCA ont témoigné devant le comité. Ils nous ont parlé de leur programme #NOTokay. Je crois qu'ils nous ont également parlé du programme « Nous pouvons dénoncer les abus et nous allons les dénoncer ».

Mme Bonnie L. Brayton: En fait, il s'agit là de l'un de nos programmes.

Mme Stella Ambler: Oui. Ce sont tous d'excellents programmes.

Je crois qu'ils ont des liens avec quelques-unes des mesures que vous avez mentionnées, Alia, et qui sont prises en ce qui concerne les milieux de travail respectueux, le harcèlement sexuel au travail...

Mme Bonnie L. Brayton: Nous menons en ce moment une campagne positive sur Twitter, Facebook et l'ensemble des médias sociaux. Il s'agit là d'une mesure importante que RAFH Canada prend pour régler le problème — nous utilisons les médias sociaux afin de participer directement à la discussion sur le sujet.

Mme Stella Ambler: Merci.

La présidente: Excellent.

[Français]

Je vous remercie beaucoup, madame Ambler.

Madame Sellah, vous disposez de cinq minutes.

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Je vous remercie, madame la présidente.

Tout d'abord, j'aimerais remercier toutes les femmes qui sont venues témoigner pour leurs présentations.

Comme vous l'avez dit, nous sommes toutes des femmes et nous avons un point commun: la violence envers les femmes.

Ma question s'adresse à Mme Hogben.

Je sais que vous faites un travail extraordinaire par rapport à la communauté des femmes musulmanes. Au cours des dernières semaines, on a parlé de la nécessité qu'il y ait de l'éducation sur la dynamique des genres, en soulignant par la même occasion la violence faite à l'égard des femmes. Comme nous le savons, les femmes subissent la violence très tôt, ne serait-ce que dans les écoles. On a aussi entendu des témoignages d'étudiantes qui ont parlé de la violence qu'elles subissent sur les campus. C'est une question de sécurité.

Par rapport aux femmes musulmanes, à part les formations que vous offrez, ne pensez-vous pas qu'un programme vous aiderait à compléter ces formations? En effet, j'ai appris aussi que vous aviez donné des formations à des femmes de tête musulmanes pour éventuellement former d'autres femmes et les éduquer par rapport à la violence faite aux femmes dans cette communauté. J'aimerais vous entendre davantage à ce sujet.

• (1000)

[Traduction]

Mme Alia Hogben: Tout d'abord, si vous le permettez, j'aimerais mentionner que nous concentrons nos efforts sur les musulmanes canadiennes, mais que nous ne sommes pas la seule organisation à le

faire. Nous sommes fermement convaincus qu'une organisation ne peut pas à elle seule assumer une telle tâche. Tout ce que nous faisons, nous le faisons en collaboration avec des organisations soeurs. Nous travaillons en partenariat avec... Je pourrais nommer toutes les organisations avec lesquelles nous collaborons, mais, pour l'essentiel, je tiens à souligner qu'aucune organisation ne travaille de façon isolée.

Par ailleurs, si l'on nous octroyait des fonds supplémentaires — nous avons demandé ces fonds, mais nous ne les avons pas obtenus —, nous les utiliserions afin de mener d'autres ateliers. Il y a quelques années de cela, nous avons exécuté un programme dans les écoles secondaires à l'intention des jeunes filles. Nous avons dû concentrer nos efforts sur quelques programmes en raison des fonds limités dont nous disposons. Le programme dont je vous parle s'est déroulé dans des écoles secondaires de la région métropolitaine de Toronto et visait à permettre aux jeunes filles de renforcer leur confiance en soi. Ce qui s'est passé à cette époque... Cela remonte à sept ou huit ans. Vous vous rappellerez peut-être que, au sein d'un établissement en particulier, les garçons s'en prenaient aux jeunes musulmanes et les agressaient sexuellement. Il s'agit d'une véritable histoire d'horreur. Nous nous demandions pourquoi ces garçons s'en prenaient aux musulmanes, et ils nous ont dit qu'ils le faisaient parce que ces jeunes filles ne dénonçaient pas les agressions. Nous nous sommes dit que nous devions aller dans les écoles. Nous nous sommes rendus dans sept établissements scolaires et nous avons discuté avec les jeunes filles du fait qu'elles devaient renforcer leur confiance en soi de manière à ce qu'elles puissent s'affirmer et dénoncer les agressions dont elles étaient victimes. Je ne sais pas dans quelle mesure nos efforts ont été fructueux, mais à coup sûr, nous avons tenté de changer les choses.

Toutes les organisations ont besoin de fonds qui leur permettraient de mener des activités axées sur le renforcement de la confiance en soi, activités qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes filles.

[Français]

Mme Djaouida Sellah: Est-ce qu'il me reste du temps, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste une minute et 30 secondes.

Mme Djaouida Sellah: En fait, madame Hogben, vous avez déjà répondu à ma question.

Personnellement, je me questionne par rapport aux compressions que subissent les OBNL, soit les organismes à but non lucratif. Ces organismes aident les communautés, quelle que soit leur spécificité. Je me demande comment vous faites pour vivre avec moins de moyens. Qu'attendez-vous de la part du gouvernement fédéral pour vous aider à accomplir vos tâches? Dieu seul sait combien elles sont si diversifiées et si complexes.

[Traduction]

Mme Alia Hogben: Je vous dirai très simplement que toutes les personnes ici présentes vous diraient probablement qu'elles aimeraient être traitées comme des partenaires dans le cadre de toutes les activités qu'elles mènent. Depuis de nombreuses années, je ne cesse de répéter que toutes les activités que nous menons s'inscrivent dans le mandat du gouvernement. Le gouvernement indique son intention de mener tel ou tel projet et s'adresse à nous pour que nous le concrétisions. Cela représente énormément de travail. Nous sommes présents dans les collectivités. Je suis désolée de le dire, mais le gouvernement ne connaît pas les collectivités. Il les connaît, mais pas de la même manière que nous. Nos organisations travaillent sur le terrain et sont présentes dans les collectivités. Nous demandons donc au gouvernement de nous traiter comme des partenaires, et non pas comme des organisations distinctes. Nous sommes tous dans le même bateau. Je suis une fervente partisane de l'« inclusivité » — Bonnie a utilisé ce mot — et de l'universalisation. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Je demande également au gouvernement de nous écouter, car nous avons parfois l'impression de parler dans le vide.

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup de vos réponses.

Madame Young, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

[Traduction]

Mme Wai Young (Vancouver-Sud, PCC): Bonjour. Je tiens simplement à vous remercier de l'information extrêmement utile et pertinente que vous nous avez fournie aujourd'hui.

Pour donner suite à ce que vous venez tout juste de dire... Puis-je vous appeler Alia?

•(1005)

Mme Alia Hogben: Je vous en prie.

Mme Wai Young: J'ai travaillé pendant 25 ans au sein des collectivités où s'établissent des immigrants, de sorte que je pense posséder quelques connaissances à propos des collectivités.

Mme Alia Hogben: Oui, sans aucun doute.

Mme Wai Young: J'ai fondé l'Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants, organisation qui regroupe tous les organismes canadiens d'établissement des immigrants. Dans le cadre de mes anciennes fonctions, j'ai conçu et mis en oeuvre une kyrielle de politiques et de programmes.

Mme Alia Hogben: On pourrait dire que vous réunissez toutes les qualités requises, n'est-ce pas?

Mme Wai Young: Si nous sommes réunies ici aujourd'hui, c'est notamment pour examiner les pratiques exemplaires et tenter d'en tirer des leçons. Elles sont extrêmement nombreuses, et vous en utilisez quelques-unes dans le cadre de votre travail, qui vient d'être salué par l'organisation internationale. C'est extraordinaire. Je pense qu'un demi-million de dollars représente un investissement substantiel. Comme vous le savez, le financement des activités liées à l'établissement des immigrants a triplé depuis que notre gouvernement a pris le pouvoir en 2006. Je sais que tous les ministères ont versé du financement dans ce secteur. En ce qui vous concerne, nous devons peut-être nous pencher sur la mise en commun des pratiques exemplaires, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui.

J'aimerais me concentrer sur deux ou trois questions que j'ai à vous poser. L'une d'elles s'adresse aux représentantes de l'organisa-

tion de Calgary. Je vous remercie du merveilleux travail que vous faites là-bas. Je connais un peu Calgary puisque mon très bon ami Fariborz dirige là-bas un organisme du secteur de l'établissement des immigrants — vous êtes probablement au courant de l'existence de cet organisme.

Il y a quelque chose que j'aimerais tirer au clair. Avez-vous dit que votre organisation avait pris de l'expansion et qu'elle comptait à présent 120 points de service? Les notes que j'ai prises sont-elles exactes?

Mme Beba Svirig: Oui, c'est exact.

Mme Wai Young: Est-ce que l'ampleur des services et des programmes que vous dispensez a augmenté depuis que votre organisation existe?

Mme Beba Svirig: Elle existe depuis 32 ans.

À partir de notre siège social du centre-ville, nous avons connu une expansion prodigieuse. Cela dit, cela cadre avec la mission de notre organisation, qui consiste à faire en sorte qu'aucune immigrante ne soit incapable d'accéder à nos services parce qu'elle n'a pas les moyens de se rendre au centre-ville de Calgary avec ses trois ou quatre enfants ou parce que des problèmes de mobilité...

Mme Wai Young: C'est incroyable.

Comme je ne dispose que de cinq minutes et que j'ai six questions à poser, j'aimerais vous demander...

J'aimerais que vous nous transmettiez de plus amples renseignements. Je suis très intéressée à en apprendre davantage à ce sujet, vu que j'ai travaillé dans le secteur pendant plus de 25 ans partout au Canada et que tout cela me tient à coeur.

J'aimerais que vous nous parliez de la croissance de vos programmes et de vos services au cours des 10 dernières années, notamment en ce qui concerne votre budget, votre personnel et vos points de service.

Mme Beba Svirig: Au cours des 10 dernières années, nous avons connu une croissance de 800 % — notre budget est passé de 1,6 à 10 millions de dollars. Nous avons quadruplé notre nombre de points de service, nous avons triplé le nombre de services que nous offrons dans la collectivité et nous avons triplé notre nombre d'employés. L'an dernier, nous avons offert des services à 18 500 personnes, comparativement à 3 000 en 2005.

Toutes ces personnes sont des immigrantes. Les principales bénéficiaires de nos services sont des immigrantes, mais comme nous offrons un soutien holistique aux familles d'immigrants, ce sont tous les membres de ces familles qui bénéficient de nos services. Nous avons contribué à accroître de façon stupéfiante les possibilités d'emploi de nos bénéficiaires, la cohésion de leur famille, la préparation préscolaire des enfants d'immigrants et la réussite scolaire des jeunes qui fréquentent des établissements secondaires de Calgary.

Mme Wai Young: Pourriez-vous me dire si, à votre connaissance, d'autres organisations canadiennes comme la vôtre ont connu une croissance comme la vôtre et ont vu croître leur financement...

Mme Beba Svirig: Leur croissance n'est probablement pas du même ordre que la nôtre, mais elles ont assurément connu une croissance.

Je peux vous parler de ce qui se passe en Alberta, vu que je suis membre de l'Alberta Association of Immigrant Serving Agencies. Nous avons pu observer une croissance raisonnable simplement parce que le nombre d'immigrants qui s'établissent chaque année en Alberta a augmenté de façon notable au cours des dernières années.

Mme Wai Young: Tout à fait. C'est pourquoi le ministère de l'Immigration a maintenu le nombre d'immigrants à un niveau très élevé, en dépit du ralentissement économique, de la précarité de la conjoncture et d'autres raisons du genre.

Puis-je demander rapidement aux représentantes des autres organismes de nous soumettre également des renseignements concernant leurs programmes, leurs services, leur niveau de financement et leur croissance au cours des 10 dernières années?

Merci beaucoup.

• (1010)

[Français]

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

Je vais maintenant céder la parole à M. Barlow pour cinq minutes.

[Traduction]

M. John Barlow (Macleod, PCC): Merci.

J'aimerais m'adresser moi aussi aux témoins qui se trouvent à Calgary.

J'ai pris connaissance des renseignements que vous nous avez transmis par écrit et j'ai entendu ce que vous avez dit aujourd'hui à propos du fait qu'il y aura toujours une première génération d'immigrants et qu'il s'agit d'un phénomène avec lequel nous devons toujours composer. À mon avis, nous devons véritablement porter notre attention sur les mesures que nous devons prendre pour mettre fin à ce cycle de manière à ce qu'il cesse de se perpétuer d'une génération à l'autre.

Vous avez évoqué les bons résultats qu'a donnés votre démarche holistique. En me renseignant sur votre organisation, je suis tombé sur de l'information concernant le programme SMILES, programme fondé sur de petites stratégies précoces multiculturelles en matière d'apprentissage à l'intention des immigrants. Ce programme a suscité mon intérêt.

Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Je sais qu'il s'agit d'un programme axé sur les jeunes enfants, mais j'aimerais savoir s'il comporte un volet qui vise à sensibiliser et à éduquer les enfants à propos des différences entre les sexes. Pourriez-vous nous fournir quelques explications à propos de ce programme, s'il vous plaît?

Mme Beba Svigir: Il s'agit d'une très bonne question.

Ce programme cadre avec notre démarche holistique et est en phase avec nos programmes et services communautaires dans la mesure où il nous permet d'offrir des services de garde dans les 120 points de service au moyen desquels nous dispensons des programmes dans les collectivités indépendamment de notre bureau principal. Ainsi, toutes les femmes qui ont recours à nos programmes ont également accès à des services de garde grâce auxquels leurs enfants reçoivent du soutien linguistique, du soutien cognitif et du soutien par les pairs. Ces enfants participent à un programme éducatif — ils reçoivent un soutien complet en matière d'intégration pendant que leur mère participe à tel ou tel de nos programmes.

Ce qui a fait la renommée de ce programme, c'est le seul fait que bon nombre d'enfants qui y participent y apprennent l'anglais en tant que première langue. Voilà de quelle façon ce programme influe sur la capacité d'un enfant d'immigrants, de sa mère et de toute leur famille de s'intégrer lentement, mais sûrement, au Canada — en outre, il permet aux parents d'apprendre ce qu'ils doivent faire pour contribuer à la réussite de leurs enfants.

M. John Barlow: Vous avez indiqué que les immigrants ne connaissent pas nécessairement les lois et la culture de leur nouveau

pays. Est-ce que ces éléments sont abordés dans le cadre de vos programmes d'éducation?

Je tiens également à me pencher sur ce que l'on fait pour sensibiliser également les hommes et les garçons. Y a-t-il des programmes de formation qui leur sont destinés? Est-ce que vous enseignez aux jeunes garçons qui participent aux programmes SMILES que les choses se passent différemment ici?

Mme Beba Svigir: Oui. Les garçons et les filles participent ensemble au programme, de sorte que, oui, les garçons sont intégrés.

Cela dit, pour les jeunes immigrants âgés de 12 à 16 ans, nous dispensons des séances d'éducation sur les différences entre les sexes dans les écoles secondaires et les écoles secondaires de premier cycle de Calgary. Si nous dispensons des séances de formation à des groupes composés de garçons et de filles, de même que dans les écoles mixtes, c'est précisément pour nous assurer que les jeunes garçons immigrants sont bien préparés et bien éduqués de façon à ce qu'ils adhèrent à la nécessité d'éliminer la violence fondée sur le sexe dans les familles d'immigrants et qu'ils assument leurs responsabilités à cet égard.

Nous croyons que nous devons éduquer les frères, les fils et les futurs maris des immigrantes vivant au Canada, en partant du principe qu'une partie de ces femmes épouseront un homme originaire de la même culture qu'elles. Il est très important qu'ils aient le sentiment d'être partie prenante du processus.

Les jeunes immigrants sont très actifs. Leur taux de participation aux séances d'éducation concernant la violence fondée sur le sexe est extrêmement élevé, et leur degré d'adhésion à l'initiative est stupéfiant.

Dans le cadre de notre programme sur la violence familiale, les hommes ont également accès à des groupes de soutien. Nous soutenons les femmes qui nous signalent des cas de violence familiale et qui cherchent à obtenir de l'aide, mais nous travaillons également auprès de leur mari. En outre, nous créons des groupes de soutien par les pairs dans le cadre desquels les immigrants se rencontrent pour discuter des options qui s'offrent à eux afin de prévenir la violence familiale plutôt que d'y recourir. Il s'agit d'une initiative qui vise à orienter les immigrants et à agir de façon proactive pour nous assurer qu'ils sachent que certains comportements sont inadmissibles et qu'ils s'abstiennent de les adopter.

• (1015)

M. John Barlow: Parfait. Merci.

Puis-je...?

La présidente: Oui, vous avez le temps de poser une brève question qui appelle une brève réponse.

M. John Barlow: En terminant, j'aimerais que vous nous indiquiez rapidement la leçon que nous pouvons tirer des programmes destinés aux garçons des écoles secondaires de premier et de deuxième cycles. Y a-t-il une leçon exemplaire qui pourrait être mise à profit par d'autres organisations ou dans le cadre d'autres programmes?

Mme Beba Svigir: Oui. Une pratique exemplaire consisterait à mettre en place, comme nous l'avons fait, un programme complet comportant divers volets. Il s'agit d'un programme que nous avons lancé en collaboration avec la Fondation canadienne des femmes et qui a été repris dans l'ensemble du réseau de cette organisation, laquelle, si je ne m'abuse, est présente dans l'ensemble des provinces et territoires.

Nous tenons chaque année des conférences dans le cadre desquelles nous informons tous les fournisseurs de services de ce réseau des pratiques exemplaires que nous utilisons, et ces pratiques sont adoptées. Nous présentons nos programmes d'éducation, nos pratiques exemplaires, nos résultats d'évaluation et toutes sortes d'expériences que nous avons vécues grâce au programme.

M. John Barlow: Merci.

[Français]

La présidente: Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à Mme Duncan pour une période de cinq minutes.

[Traduction]

Mme Kirsty Duncan: Merci, madame la présidente.

Avant de commencer, j'aimerais prendre quelques instants pour vous remercier du travail que vous faites chaque jour. Il est extrêmement difficile de soutenir les femmes et les familles au moment où elles traversent certaines des périodes les plus difficiles de leur vie. Je sais que, bien souvent, des personnes de votre secteur sont atteintes d'un trouble de stress post-traumatique en raison des histoires qu'elles entendent. Je suis certaine de parler au nom de tous mes collègues en vous remerciant de votre travail.

Même si je suis ravie d'apprendre que l'organisation de Calgary a vu ses fonds augmenter, nous voulons nous assurer que les organisations de toutes les régions du pays et de tous les secteurs disposent d'un financement qui leur permette de poursuivre leurs activités. En Ontario, ce n'est pas toujours le cas.

J'aimerais demander aux représentantes de la Calgary Immigrant Women's Association de nous faire part de leurs réflexions sur la liste des pays d'origine désignés et sur le statut de résident permanent conditionnel.

Mme Beba Svigir: En ce qui concerne ce dernier point, je vous dirai que nous aimerions que le statut de résident permanent soit considéré comme un outil qui permet d'aider les immigrants à renforcer leur capacité de demeurer au Canada.

Ainsi, dans cette optique, nous collaborons avec nos collègues de l'Alberta Association of Immigrant Serving Agencies afin de prendre des mesures fondées sur l'ensemble de nos interactions avec les personnes de cette catégorie particulière qui auront recours à nos services et d'établir la mesure dans laquelle cela a un lien avec les services que nous offrons, la nature de nos clients et le nombre de personnes de cette catégorie qui accèderont à nos services.

Mme Kirsty Duncan: Avez-vous une recommandation à formuler à l'intention du comité?

Mme Beba Svigir: À ce sujet, je ne pense pas, car nous aimons discuter de chaque nouvelle idée et de chaque nouvelle notion avec l'ensemble des membres de notre organisme provincial de service aux immigrants de manière à ce que nous puissions nous assurer que notre recommandation est consensuelle et qu'elle est utile non seulement pour notre organisation, mais également pour les clients du groupe en question. Nous tenons actuellement des réunions afin de discuter de ces questions.

• (1020)

Mme Kirsty Duncan: Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant m'adresser aux représentantes du Réseau d'action des femmes handicapées, qui ont parlé de la très grande difficulté qu'éprouvent les femmes au moment de se manifester. Y a-t-il des changements que nous pourrions apporter? Avez-vous des

recommandations à faire à l'intention du comité afin de contribuer à changer les choses?

Mme Bonnie L. Brayton: Il est absolument crucial que les activités de lutte contre la violence à l'endroit des femmes soient financées de façon stable. La possibilité de poursuivre notre travail est un élément important de ce que nous faisons, vu qu'il s'agit d'un travail systémique et de longue haleine, et que les changements que nous souhaitons instaurer ne se produisent pas du jour au lendemain. Pour mettre fin à la violence envers les femmes handicapées et sourdes du pays, nous avons besoin d'une vision à long terme. Nous n'atteindrons pas notre objectif à l'issue d'un seul projet.

Notre organisation dispose d'une vision. Nous connaissons quelques-uns des instruments que le gouvernement fédéral pourrait utiliser au moment de collaborer avec nous et nos partenaires de toutes les régions du pays afin de commencer l'élaboration d'un plan stratégique réellement clair. À mon avis, l'une des sources de financement auxquelles nous pourrions recourir tient au Fonds pour l'accessibilité, que M. Flaherty a contribué à instituer au pays. Si le financement provenant de ce fonds était axé, par exemple, sur des projets liés aux refuges et aux maisons de transition menés dans le cadre d'une initiative coordonnée par Condition féminine Canada et la Fondation canadienne des femmes, des démarches stratégiques de ce genre pourraient être mises en oeuvre, et j'entends par là des démarches qui s'étalent non pas sur 1 ou 2 ans, mais sur 10 ans, et qui permettraient la mise en place d'un réseau national de refuges, de maisons de transition et de centres offrant du soutien aux femmes handicapées. De telles démarches pourraient être mises en oeuvre si nous prenons aujourd'hui les engagements requis et si nous comprenons que l'essentiel tient non pas aux résultats immédiats, mais aux changements qui pourront être apportés au moyen d'un plan à long terme.

Cela fait 30 ans que notre organisation a compris la nature du problème, qu'elle expose ce problème et qu'elle formule des recommandations. Le projet que nous menons actuellement en collaboration avec Condition féminine Canada et quelques autres initiatives dont j'ai parlé — y compris le recours aux instruments qui relèvent actuellement du gouvernement fédéral — pourrait nous permettre de passer des recommandations aux plans concrets et de changer les choses. Nous pourrions disposer d'ici 10 ans de ce dont le pays a besoin, à savoir d'un réseau national de refuges et de maisons de transition accessibles à l'intention des femmes handicapées.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Il reste suffisamment de temps pour que deux autres membres du comité puissent poser des questions.

Madame Young, vous disposez de cinq minutes, tout comme Mme Ashton.

[Traduction]

Mme Wai Young: Je vous remercie de nouveau, et je tiens à remercier également ma collègue du temps supplémentaire qu'elle m'a accordé. J'en aurai besoin, vu l'ampleur des renseignements que nous devons examiner.

Madame Brayton, je vous remercie infiniment d'avoir évoqué le financement des activités liées aux personnes handicapées et la mesure dans laquelle il est en phase avec le financement de Condition féminine Canada et de quelques autres fonds dont il a été question plus tôt...

Mme Bonnie L. Brayton: À l'heure actuelle, il n'est pas en phase avec ces fonds, mais il pourrait l'être.

Mme Wai Young: Il est à espérer que vous travaillez là-dessus, car votre organisation nationale joue manifestement très bien son rôle au moment de nous aider à mettre en oeuvre des solutions.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à propos de l'étude que vous menez actuellement et pour laquelle vous avez reçu un financement de 500 000 \$? Quels sont les principaux résultats que vous souhaitez obtenir au moyen de cette étude?

Mme Bonnie L. Brayton: Comme je l'ai indiqué, il s'agit d'un projet de développement communautaire. Les coûts liés au projet sont assurément liés à sa portée géographique. Il est donc important de comprendre qu'une somme de 500 000 \$ est relativement modeste si l'on songe au fait que le projet sera mené dans 13 sites partout au pays. Il s'agit, je le répète, de poursuivre des activités que nous menions déjà. Il s'agit d'un processus graduel. Au moyen de ce processus de réunions à l'échelle communautaire et grâce à ces projets de recherche — comme je l'ai dit, il s'agit de projets s'assortissant d'objectifs —, nous avons été en mesure de créer... La prochaine étape consistera en la mise en oeuvre, au cours de l'hiver, d'ateliers communautaires dans le cadre desquels nous collaborerons avec des fournisseurs de services et des personnes qui travaillent auprès des personnes handicapées et des femmes handicapées, mais également, bien entendu, en collaboration avec des femmes handicapées en tant que telles. Il s'agit d'un processus au moyen duquel nous rassemblons les gens autour d'un objectif commun, à savoir celui de changer les choses.

En outre, il est crucial que nous puissions informer les femmes à propos des services et des politiques qui les concernent, de même qu'au sujet de leurs droits.

J'ai mentionné que les femmes craignaient de dénoncer les agressions. Eh bien, nous avons pris des mesures pour que des ressources soient offertes dans les collectivités afin de permettre aux femmes de faire ces dénonciations en toute sécurité et de bénéficier d'un soutien tout au long du processus.

Je me réjouis vraiment du fait que le fonds pour les collectivités nous permet de commencer à montrer ce que l'on doit faire pour changer les choses. Il s'agit non pas de la solution, mais d'une amorce de solution. La solution appartient à l'ensemble des intervenants qui dispensent des programmes d'éducation.

Mme Wai Young: Tout à fait.

J'ai été très encouragée d'entendre que vous collaborez avec des partenaires comme YWCA Canada. J'imagine que vous serez en mesure de vous entendre sur le partage de certains coûts indirects et d'autres choses du genre. Le fait d'être intégré à une collectivité est une très bonne chose.

• (1025)

Mme Bonnie L. Brayton: La devise de notre organisme tient en ces trois mots: leadership, partenariat et réseautage. Cela tient au fait que nous fournissons des services à des millions de femmes au pays et que nous sommes le seul organisme du Canada qui se consacre aux femmes handicapées et sourdes. En fait, nous sommes l'un des rares organismes du monde à le faire. J'estime que cela en dit long.

Je vous ai dit plus tôt que nous représentons le premier groupe minoritaire en importance dans le monde. De fait, nous représentons un demi-milliard de personnes. Les personnes qui font partie de ce groupe sont les plus pauvres; en outre, elles présentent les taux de violence et de pauvreté les plus élevés, et les taux d'éducation et

d'emploi les plus bas. Ainsi, il s'agit du groupe le plus mal servi à l'heure actuelle dans le monde.

Mme Wai Young: Merci infiniment.

Au cours des quelques minutes qui me restent, j'aimerais aborder la question des mariages précoces, des mariages forcés et des mariages d'enfants. Comme vous le savez, il s'agit d'un sujet qui nous tient tous à coeur. Comme vous l'avez dit, Alia, il s'agit d'un phénomène que l'on observe au Canada et dans le reste du monde.

En fait, à cet égard, le Canada déploie au sein des Nations Unies des efforts qui font de lui un chef de file en la matière. J'ai eu la grande chance de rencontrer l'été dernier les membres de l'équipe canadienne qui fait campagne sur cette question aux Nations Unies. À ce jour, cette équipe a réussi à mobiliser une douzaine de pays qui se sont engagés à participer à l'initiative canadienne à l'échelle internationale.

J'aimerais m'adresser à nos amies de Calgary qui font de l'excellent travail dans ce domaine. Lorsque je m'occupais de programmes et de services destinés aux immigrants, l'une des premières choses que nous avons intégrées à la formation linguistique et à toutes les autres formations dispensées partout au pays à des dizaines de milliers de femmes et de familles qui souhaitaient participer à notre programme sur l'établissement au Canada tenait à de l'information concernant les lois canadiennes. Est-ce que vous fournissez toujours de l'information à ce sujet dans le cadre de vos divers programmes et services de formation?

Mme Beba Svirig: Oui...

Mme Wai Young: Est-ce que vous apprenez à ces gens que les mariages forcés et les mariages d'enfants ne sont ni autorisés ni tolérés au Canada?

Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Beba Svirig: Oui, merci.

Tout à fait. Dans le cadre du programme d'établissement initial — lequel représente la première étape que doit franchir toute personne ayant recours à nos services —, nous fournissons une orientation individuelle et une orientation de groupe au sujet des lois canadiennes, notamment en ce qui a trait à la famille. Depuis quatre ans, nous dispensons un programme d'engagement civique dans le cadre duquel nous abordons toutes les questions liées aux droits et aux responsabilités qu'une personne doit assumer au Canada, y compris la participation citoyenne et le vote, et au moyen duquel nous aidons les participants à comprendre notre système, de même que les ressources et les possibilités qu'il offre. De plus, nous mettons véritablement l'accent sur les responsabilités des citoyens canadiens et nous veillons à ce qu'ils comprennent que les personnes qui immigreront au Canada doivent respecter les lois canadiennes et qu'ils ont accès à des services qui peuvent les aider. Par exemple...

La présidente: Merci beaucoup. C'est tout le temps dont nous disposons.

Madame Ashton, le temps nous est compté, mais vous avez le temps de poser une question.

Mme Niki Ashton: Avant de poser ma question, il y a une chose que j'aimerais tirer au clair. D'aucuns ont tenté de faire valoir que Condition féminine Canada et le gouvernement avaient fait preuve de grandeur au moment de financer les organisations de femmes. Toutes les personnes ici présentes et celles qui suivent notre débat savent que, à ce chapitre, le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement laisse à désirer. Le ministère a été victime de compressions substantielles qui ont eu des répercussions sur toutes les organisations qui ont témoigné ici et qui ont une incidence importante sur les Canadiennes.

Je tiens à attirer l'attention sur un sujet dont nous n'avons pas eu l'occasion de discuter aujourd'hui, ce qui reflète peut-être le traitement très dur qui a été réservé aux femmes de notre pays et à celles qui viennent y vivre. J'aimerais aborder la question des réfugiées. Bon nombre d'entre elles sont des femmes handicapées ou des femmes ayant vécu un grave traumatisme. Le gouvernement ne s'est pas contenté de les négliger; bien honnêtement, il les a bafouées. En fait, nous savons que les tribunaux canadiens ont conclu...

La présidente: Madame Ashton, comme il ne nous reste qu'une minute, je vous demanderais de poser votre question immédiatement.

Mme Niki Ashton: Les tribunaux canadiens ont conclu que les compressions dans le secteur de la santé sont assimilables à un traitement cruel ou inusité. J'aimerais que les représentantes des trois organisations que nous avons entendues aujourd'hui formulent des commentaires à ce sujet.

Mme Carmela Hutchison: Nous n'avons jamais bénéficié d'une équité en matière de santé, même avant les compressions. Même les femmes handicapées qui migrent sont constamment opprimées. Des personnes qui tentent de faire entrer au pays leurs enfants handicapés sont refoulées à la frontière. Cela a pour effet de diviser les familles.

Je ne saurais insister assez sur le fait que, avant les compressions, nous étions défavorisées en ce qui concerne l'équité en matière de santé et toutes les autres questions relatives aux femmes. À présent, nous sommes encore plus défavorisées.

Un autre élément que j'aimerais rapidement mentionner tient au fait que des fonds destinés à l'intégration devraient être prévus dans le cadre de toute enveloppe budgétaire. Ces fonds devraient être d'un niveau adéquat de manière à ce que mes collègues ici présentes puissent répondre également aux besoins des personnes handicapées qui participent à leurs programmes et assistent à leurs conférences, vu que, comme Bonnie l'a indiqué, nous ne pouvons pas toujours agir seules. De plus, nous avons besoin de fonds qui nous permettent de mener nos propres activités — on ne le répétera jamais assez.

• (1030)

La présidente: Merci beaucoup. Cela met fin à la réunion. Le comité a encore quelques travaux dont il doit s'occuper.

Je tiens à remercier les témoins de toutes les régions du pays qui nous ont présenté leur témoignage.

Je vais suspendre la séance quelques minutes de manière à ce que le comité puisse se pencher sur ses travaux à venir.

Madame Young.

Mme Wai Young: Madame la présidente, à des fins d'exactitude, je tiens à mentionner qu'une représentante du ministère qui a participé à une réunion du comité a indiqué très clairement que, en fait, le financement versé à Condition féminine Canada avait augmenté au fil du temps. Aucun programme n'a été supprimé.

Serait-il possible de l'inviter à se présenter de nouveau devant le comité de manière à ce qu'elle puisse tirer cela au clair, vu que de fausses informations semblent avoir été véhiculées par des personnes ici présentes?

La présidente: Je vous remercie de cette précision, madame Young. Tous les membres du comité et toutes nos invitées vous en savent gré.

Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes. Je vais demander à nos invitées de quitter la salle puisque nous allons poursuivre nos travaux à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>